

cyberpresse.ca

LA PRESSE



 3  5

PAGES 2 À 4

ACTUEL MAGAZINE
L'AMOUR EN CINQ
TABLEAUX

LUCIEN BOUCHARD
MA DERNIÈRE
RENCONTRE AVEC
CLAUDE RYAN
FORUM, PAGE A17



Bush dévoile ses dents et ses frasques



ALEXANDRE SIROIS
WASHINGTON

George W. Bush montre les dents. Littéralement. En moins de 24 heures, le président des États-Unis a admis qu'il avait volé une couronne de Noël et a rendu publique la copie d'un de ses examens dentaires.

L'affaire semble farfelue, mais la Maison-Blanche prend le tout très au sérieux. Les conseillers du président ont fait le pari que ces révélations feront taire les critiques quant à son passé, qui a été ramené au premier plan de l'actualité au cours des derniers jours.

Hier, la Maison-Blanche a dévoilé des documents où l'on rapporte que M. Bush a été interpellé pour des délits mineurs dans sa jeunesse. Lorsqu'il était étudiant à la prestigieuse Université Yale, il aurait entre autres été arrêté pour avoir volé une couronne de Noël et pour avoir fait du tapage lors d'un match de football.

La Maison-Blanche a aussi informé les journalistes de l'existence d'amendes imposées au président pour excès de vitesse à l'été 1964.

» Voir BUSH en A10

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE

« Paul, si tu as besoin d'un avocat, je suis là! »

— Jean Chrétien

SOMMAIRE

Bandes dessinées	ARTS 8
Bridge	AFFAIRES 14
Décès	AFFAIRES 12, 13
Feuilleton	ARTS 8
Forum	A 16, 17
Horaire télévision	ARTS 6
Horoscope	AFFAIRES 14
Loterie	A 9
Mots croisés	ARTS 8
	et SPORTS 12
Mot mystère	ARTS 8
Observateur	AFFAIRES 10
Petites annonces	AFFAIRES 10
	et AFFAIRES 2

Météo

Neige légère, maximum -5, minimum -7, plus de détails en page

SPORTS 16



6 21924 98765 1

Martin agrandit « le petit groupe de fonctionnaires »

DES ABUS DICTÉS PAR DES POLITICIENS

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Paul Martin croit dur comme fer que les fonctionnaires qui ont utilisé le controversé programme de commandites pour détourner des fonds publics en ayant recours à des agences de communication de Montréal proches des libéraux, ont agi de la sorte après avoir obtenu des instructions de leurs maîtres politiques.

Manifestement secoué par la tempête politique provoquée par les révélations contenues dans le rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser, le premier ministre a promis hier de démasquer tous ceux qui ont participé à « ce vol », et il a de nouveau affirmé qu'il n'était pas au courant de l'ampleur des malversations jusqu'à tout récemment, même s'il était

ministre des Finances au moment où le programme de commandites a été conçu.

Il a aussi laissé entendre que les proches collaborateurs de l'ancien premier ministre Jean Chrétien devaient être au courant des abus, compte tenu qu'ils avaient mis au point la stratégie du gouvernement fédéral pour combattre le mouvement souverainiste au Québec après le référendum de 1995.

Mais du même souffle, il a soutenu que son ancien patron est un homme « d'une grande intégrité » et qu'il n'avait pas trempé dans cette affaire.

« C'est horrible ce qui est arrivé. Et je comprends très bien pourquoi les Canadiens sont enragés. Je suis aussi enragé. C'est inacceptable », a dit le premier ministre.

» Voir ABUS en A4

En l'absence de Sheldon Souray...



PHOTO REUTERS

Rude soirée pour le Canadien de Montréal qui s'est incliné, hier, 5 à 3 devant le Lightning à Tampa Bay. Les efforts de Michael Ryder (photo) et de ses acolytes, qui menaient 2 à 0 à la fin de la première période, n'ont pas suffi à mater l'adversaire qui a sorti les crocs en fin de match. À lire dans le cahier Sports, pages 2 à 4.

» Voir EMBRYON en A6

Le maire annonce par mégarde qu'il sera de nouveau candidat

FRANÇOIS CARDINAL

Gérald Tremblay entend se présenter à nouveau contre Pierre Bourque aux élections municipales de Montréal en novembre 2005. Et c'est contre son gré qu'il en a fait l'annonce, hier. Lors d'un point de presse impromptu en marge d'un colloque sur les villes, le maire Tremblay s'en est voulu de ne pas avoir tourné la langue sept fois avant de répondre à une question rapide qui lui a été posée.

— Est-ce que vous allez vous représenter aux prochaines élections? lui a-t-on demandé.

— Je vais définitivement... a-t-il commencé par répondre avant de s'arrêter d'un coup sec. Vous voulez que je vous le dise aujourd'hui? Je ne veux pas vous le dire aujourd'hui, s'est-il rapidement ravisé.

— Pourquoi? lui ont demandé les journalistes.

— Parce que je ne veux pas le dire aujourd'hui. J'ai failli le dire... Ah! et puis effacez tout ce que j'ai dit avant.

Après avoir esquivé le sujet pendant quelques secondes, le maire n'a toutefois pas eu le choix de revenir sur son annonce. « J'ai l'intention de solliciter un autre mandat », a-t-il déclaré.

» Voir MAIRE en A10

C'est une première mondiale

Un embryon produit par clonage

MATHIEU PERREault

SEATTLE — Des chercheurs coréens ont annoncé hier la création du premier clone humain viable. Leur embryon, dont le développement a été arrêté à six jours, survit depuis maintenant un an sous forme de culture cellulaire, ont déclaré les biologistes de l'Université nationale de Séoul pendant une conférence de presse à Seattle, où se tient le congrès annuel de l'Association américaine pour l'avancement de la science.

Le laboratoire où a été réalisé cet exploit a été qualifié d'« académie du clonage » et d'« usine électrique du clonage » par Shin Yong Moon, un des coauteurs de l'étude publiée dans le prestigieux magazine *Science*.

L'éditeur en chef de *Science*, Donald Kennedy, présent à la conférence de presse, a qualifié les recherches coréennes d'« accomplissement technique extraordinaire ». Il a souligné que l'article a été soumis à un examen très rigoureux. « Je suis très heureux de le publier », a dit M. Kennedy.

À titre de comparaison, les cellules clonées dévoilées avec fanfare et trompettes à l'automne 2001 par la société américaine Advanced Cell Technology (ACT) n'avaient duré que six jours.

» Voir EMBRYON en A6

AUJOURD'HUI

Des voitures presque neuves

La Société de transport va de l'avant avec la rénovation des voitures du métro. Les bancs seront disposés différemment et il y aura davantage de barres de préhension et de poteaux.

PAGE A12

Des échanges de tirs

Le chef du Commandement central des forces américaines a échappé hier à une attaque aux roquettes près de Bagdad alors que l'ONU se prononce pour la tenue d'élections directes.

PAGE A15

Des ventes en hausse

Après avoir reculé de 6% en 2003, les ventes de véhicules neufs devraient augmenter au Canada cette année.

LA PRESSE AFFAIRES PAGE 1

.com

profiter de nos bas tarifs partout aux États-Unis

Notre gamme de six options de tarifs, de nos bas tarifs Tango aller simple jusqu'à nos tarifs classe Affaires, est maintenant offerte pour toutes les grandes villes américaines. Seulement sur aircanada.com

Réservez sur aircanada.com et obtenez un mille Aéroplan™ supplémentaire pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis. Ou téléphonez à votre agent de voyages.

aircanada.com
.com c'est pas cher



3205157A

LE SCANDALE DES COMMANDITES

Des géants rayés de la carte

Groupaction vivote et Everest a été vendu à Draft Worldwide

KARIM BENESEAIEH

Au 75 Sherbrooke Ouest, à Montréal, là où la superbe devanture victorienne affichait fièrement « Groupaction », une banale banderole en tissu annonce aujourd'hui « Royal Air Maroc ». Et ne cherchez pas les bureaux montréalais d'Everest Communication Marketing : l'entreprise a été vendue à fort prix en mars 2003 à l'agence américaine Draft Worldwide. Devenue simple constituante de Draft Québec, elle occupe discrètement le 11^e étage d'un gratte-ciel de la côte du Beaver Hall.

Aucun logo sur la vitrine de l'entrée, curieusement. Quant à son ex-propriétaire, Claude Boulay, il coule des jours paisibles aux États-Unis, plus précisément en Caroline du Sud. Contre vents et marées, et après deux crises cardiaques majeures, Jean Brault est toujours président de Groupaction.

Deux ans après que le scandale des commandites eut éclaté, les deux agences au coeur de la tourmente ont pratiquement été rayées de la carte. Sans tambour ni trompette, Groupaction et Everest se sont complètement transformées. Elles n'ont plus grand-chose à voir avec les entités qui ont encaissé plus de 122 millions de fonds fédéraux entre 1997 et 2001.

« Elles ont en pratique disparu du décor, remarque Yves Saint-Amand, directeur général de l'Association des agences de publicité du Québec. Les firmes de service n'ont pas de warehouse, vous savez. À part votre bureau et votre ordinateur, il n'y a pas grand-chose. »

Malgré de nombreux appels, *La Presse* n'a pu obtenir d'entrevue avec les dirigeants, nouveaux ou anciens.

Groupaction, fondée par Jean Brault en 1982, comptait 120 employés en 2001, avait des revenus annuels de 15 millions et se classait au 6^e rang des agences de publicité québécoise, selon le guide Info-Presse. Jadis installée dans de superbes bureaux à l'angle des rues Saint-Urbain et Sherbrooke, elle a déménagé ses pénates, ou du moins ce qu'il en reste, dans l'édifice voisin, au numéro 69. Seule une petite boîte postale indique le nom de l'occupant des lieux. Il ne reste que cinq employés.

Quant à l'édifice, en vente depuis plusieurs mois, il a récemment trouvé preneur. Hier, au moment du passage de *La Presse*, un ouvrier s'affairait à démonter la pancarte et son tréteau. Au numéro de téléphone indiqué pour la vente, le notaire Benoît Cloutier, qui se présente comme le « fondé de pouvoir » de Jean Brault dans le domaine immobilier, a refusé de confirmer la vente ou le montant demandé. Selon

l'évaluation municipale, les 75 et 69 Sherbrooke Ouest valent 1,2 million.

« Mais Groupaction n'est pas en faillite, malgré tous les coups durs », tient à préciser Michel Coriveau, de la firme Multidéas Communication, qui représente Groupaction à l'occasion du dépôt du rapport de la vérificatrice générale. Un autre coup dur.

Impossible de savoir quels clients continuent de faire affaire avec Groupaction. On sait qu'une bonne partie des « comptes », les contrats dans le jargon publicitaire, ont été repris par la firme Sajy communications en octobre 2002. Une nouvelle agence, Tonik, avait été créée pour l'occasion : elle avait embauché une vingtaine d'employés de Groupaction et avait notamment pris en charge les contrats de Germain Larivière, des piscines Trevi, de Bombardier Récréatif et de la Société du Vieux-Port de Montréal. Ces deux dernières ne font plus affaires avec Tonik.

Selon le guide 2004 d'Info-Presse, Tonik se classe au 15^e rang des agences de publicités au Québec, avec des revenus certifiés 5,3 millions et 90 employés. Groupaction, par ailleurs, ne figure plus à ce palmarès depuis au moins deux ans.

Golf aux États-Unis

Le portrait est beaucoup plus rose du côté du groupe Everest. Aucune activité n'a pu être retracée sous ce nom, mais la filiale communication et marketing a été intégrée l'an dernier au sein de Draft Québec, qui compte également les agences Lambert International et Mediavision. La nouvelle entité est présidée par Charles Choquette, qui a dirigé depuis 1992 Mediavision, propriété en partie du groupe Everest.

Draft Québec compte parmi ses clients le complexe hôtelier El Senador, Bristol-Myers-Squibb, Groupe Jean Coutu, Pfizer Canada et Rythme FM. L'agence a déclaré qu'elle employait 67 personnes l'an dernier. Au siège social de Draft Worldwide, à Chicago, qui fait partie du groupe Interpublic, on refusait de fournir le montant des revenus en 2003.

Même silence concernant la somme déboursée par la multinationale américaine pour mettre la patte sur Everest. Quant à l'ex-propriétaire de l'agence, Claude Boulay, *La Presse* a pu le retracer en Caroline du Sud, plus précisément à Hilton Head, où son fils Mathieu poursuit une carrière prometteuse de golfeur. Son seul lien avec le Québec, c'est son fameux chalet au bord du lac Memphrémagog, évalué à 726 400 \$, où il passe ses étés.

Et où il a gardé de rares amis, parmi lesquels, selon ce qu'a appris *La Presse*, les propriétaires de Cinar, Micheline Charest et Ronald Weinberg.

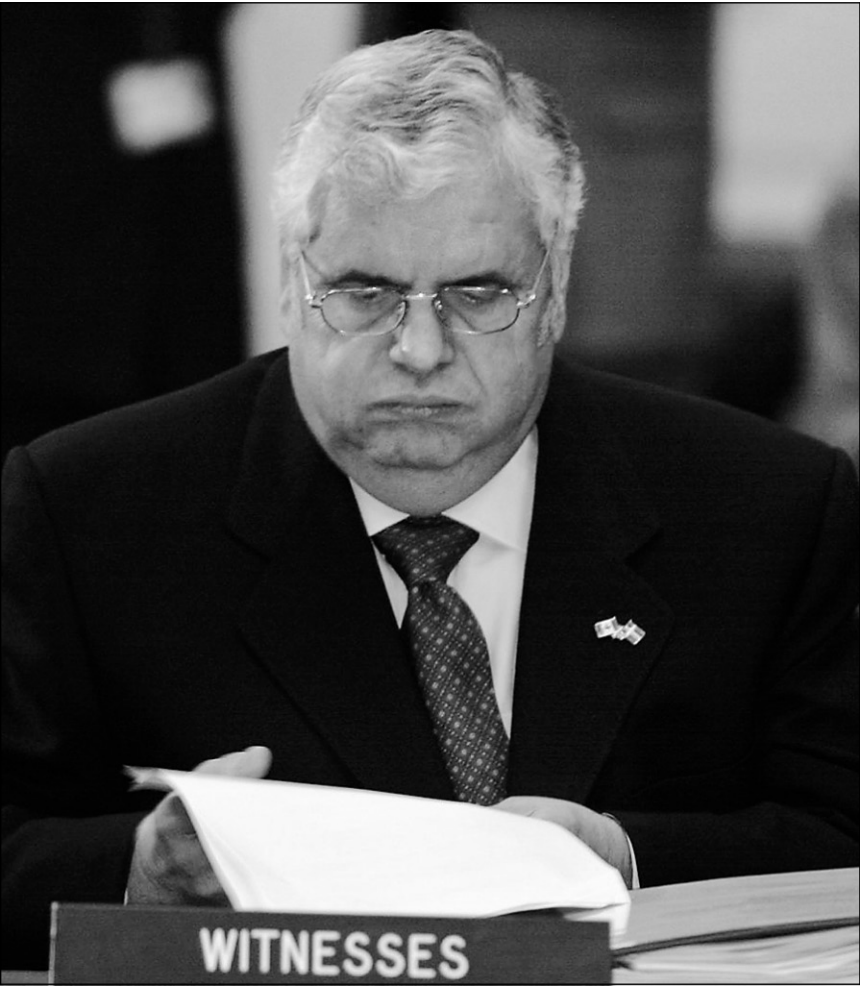


Le 17 septembre 2002, une perquisition avait lieu dans les superbes bureaux de Groupaction, à l'angle des rues Saint-Urbain et Sherbrooke. Depuis, l'entreprise a déménagé ses pénates, ou du moins ce qu'il en reste, dans l'édifice voisin, au numéro 69. Seule une petite boîte postale indique le nom de l'occupant des lieux. Il ne reste que cinq employés.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Pas d'indemnité de départ pour Gagliano

L'ambassadeur rappelé n'a demandé aucune compensation, affirme le ministre Graham



ARCHIVES PC ©

Le 19 mars, Alfonso Gagliano, ex-ambassadeur du Canada au Danemark et ex-ministre des Travaux publics, avait dû témoigner devant une commission parlementaire.

ANDRÉ DUCHESNE

Le premier ministre du Canada, Paul Martin, et son ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, ont tour à tour rejeté hier toute idée d'une indemnité de départ pour le retour au Canada d'Alfonso Gagliano, ambassadeur au Danemark jusqu'à mardi dernier.

« J'ai pris note de reportages affirmant que M. Gagliano se verra offrir une forme de compensation pour sa période passée au Danemark. Cela est faux », a laissé tomber le premier ministre au cours d'une conférence de presse.

Le ministre Bill Graham a affirmé au sortir de la Chambre des communes que M. Gagliano n'avait pas demandé à recevoir une compensation et que rien en ce sens ne lui avait été offert de la part du gouvernement.

En fait, on doit d'abord se demander si le rapatriement de M. Gagliano au pays est doublé d'un congédiement pur et simple du ministère des Affaires étrangères, auquel tous les diplomates sont rattachés. À cette question, personne ne semblait en mesure de répondre hier au ministère concerné.

Il faut cependant savoir que de par son statut, l'ambassadeur Gagliano se trouvait assis entre deux chaises. Comme diplomate, il relevait des Affaires étrangères (MAECI), mais il avait été nommé par le Conseil privé, l'équivalent du ministère du bureau du premier mi-

nistre, sous le gouvernement Chrétien.

Lieutenant politique de Jean Chrétien au Québec et ministre des Travaux publics, M. Gagliano avait été nommé ambassadeur du Canada au Danemark le 15 janvier 2002 par Jean Chrétien, au début des révélations entourant le programme de

« J'ai pris note de reportages affirmant que M. Gagliano se verra offrir une forme de compensation pour sa période passée au Danemark. Cela est faux. »

commandites. Le rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser déposé mardi l'a ramené au centre de l'actualité et son rappel a été immédiat.

Hier, *La Presse* a reçu un courriel d'une des employés (il y en a une vingtaine) de l'ambassade du Canada à Copenhague indiquant à quel point l'atmosphère est lourde dans le bureau. « Nous n'étions certes pas prêts à subir un rappel aussi brutal de notre patron ni la (mauvaise) presse qu'il a eue », écrit cette employée qui a requis l'anonymat.

Elle poursuit : « L'ensemble du personnel semble heureux d'avoir travaillé avec Alfonso et je ne connais aucun de mes collègues qui

aurait remarqué quelconque signe de mauvais comportement de sa part. » Selon ses propos, M. Gagliano avait récemment organisé un petit lac-à-l'épaule visant à trouver des moyens de resserrer les liens dans l'équipe et sa porte était toujours ouverte.

Hier, *La Presse* a envoyé un courriel à l'adresse Internet gouvernementale qu'avait M. Gagliano dans le but de lui poser quelques questions. La missive est revenue illico avec un message d'erreur, ce qui laisse croire que le courriel de l'ancien ambassadeur a été débranché. Interrogé sur cette possibilité, le MAECI s'est dit incapable d'apporter toute forme de réponse.

Un rappel d'ambassadeur est un événement pour le moins inusité dans le monde diplomatique canadien. Ordinairement, les diplomates — que ce soit l'ambassadeur ou les membres canadiens de son personnel — sont nommés à l'étranger pour une période de quatre ou cinq ans et ils reviennent au pays, une fois leur mandat terminé, durant la saison estivale (un atout pour ceux ayant des enfants d'âge scolaire). M. Gagliano est rappelé en plein hiver, après avoir fait à peine deux ans de son mandat.

Jusqu'à la nomination d'un nouvel ambassadeur, c'est Brian Herman, déjà conseiller à l'ambassade canadienne à Copenhague, qui sera chargé d'affaires et assumera l'interim.

LE SCANDALE

DES COMMANDITES

M^{me} Fraser affirme n’avoir montré que la pointe de l’iceberg

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Les exemples croustillants de malversations donnés mardi dans le rapport de la vérificatrice générale sur le programme de commandites — notamment celles qui impliquaient cinq sociétés de la Couronne — ne sont que la pointe d’un iceberg qui regroupe une multitude d’autres transactions frauduleuses, a confirmé hier Sheila Fraser alors qu’elle témoignait devant le Comité des comptes publics de la Chambre des communes.

« Nous avons pris seulement un échantillon, a répété par la suite aux journalistes la vérificatrice. Si nous avons décrit dans le rapport toutes les transactions, c’est un livre que nous aurions publié. Parce que toutes les transactions dans le programme de commandites n’avaient pas de documentation, pas de justification. Nous avons donc pris un échantillon qui reflétait la façon dont ce programme a été géré. »

En fait, a rappelé à maintes reprises M^{me} Fraser aux membres du comité, les 250 millions de dollars qui ont servi à engraisser des agences québécoises liées de près au Parti libéral fédéral n’étaient pas gérés par un véritable programme gouvernemental créé en bonne et due forme, mais bien par un petit groupe d’individus qui organisaient en parallèle des structures habituelles du ministère des Travaux publics.

La vérificatrice générale ne savait cependant pas de mémoire hier combien de cas frauduleux ont été examinés par son bureau, mais elle a promis de fournir rapidement cette information au comité. Elle a promis également de fournir les noms des 14 individus du ministère des Travaux publics qui s’occupaient de la gestion du programme.

Outre l’enquête publique annoncée mardi par le premier ministre Paul Martin, le Comité des comptes publics des Communes, présidé par le conservateur John Williams, s’apprête à son tour à mener une vaste enquête sur cette affaire qui dépassera de beaucoup le mandat qui avait été confié à Sheila Fraser.

M^{me} Fraser a d’ailleurs insisté hier sur les limites de son enquête. Elle a expliqué qu’elle n’avait pas eu accès notamment à la documentation des agences impliquées dans le scandale. « Nous avons vérifié les transactions de fonctionnaires et de certains employés des sociétés d’État, a-t-elle dit. Nous avons documenté ces transactions. Nous avons exprimé nos inquiétudes et nos préoccupations et j’ose croire



PHOTO PRESSE CANADIENNE

La vérificatrice générale Sheila Fraser ne savait pas de mémoire hier combien de cas frauduleux ont été examinés par son bureau, mais elle a promis de fournir rapidement cette information au Comité des comptes publics de la Chambre des communes.

que l’enquête publique et que le travail de ce comité vont donner des réponses à des questions qui demeurent encore sans réponse. »

Les députés de l’opposition membres de ce comité ont fait savoir qu’ils avaient l’intention de faire témoigner le premier ministre Paul Martin, son prédécesseur Jean Chrétien, le chef de cabinet de ce dernier, Jean Pelletier, l’ancien ministre Alfonso Gagliano et les présidents des sociétés de la Couronne impliqués dans l’affaire, dont André Ouellet, de Postes Canada. M. Martin a déclaré hier en conférence de presse que pour sa part il était « absolument prêt à témoigner à

l’enquête publique et à celle du Comité des comptes publics ».

Même les libéraux membres du Comité des comptes publics ont affirmé, à l’instar des bloquistes, des conservateurs et des néo-démocrates, qu’il était impérieux d’aller au fond de cette affaire et de démasquer les hommes politiques qui ont tiré les ficelles. « Quatorze personnes qui viennent à bout, seules, de détourner 100 millions sur un montant de 250 millions alors que cinq sociétés de la Couronne sont impliquées, c’est pas possible, a déclaré un des représentants du Bloc québécois au comité, le député Odina Desrochers. La vérificatrice a bien dit que son travail s’était

arrêté au niveau administratif, au niveau des fonctionnaires, et qu’elle n’était pas allée voir ce qui se passait du côté des députés, des ministres et du bureau du premier ministre. »

« La prochaine étape, a poursuivi le député de Lotbinière-L’Érable, consiste à faire venir des témoins qui sont impliqués dans l’appareil politique de façon à faire le lien entre le bureau du premier ministre et Gagliano, entre Gagliano et les fonctionnaires qui ont monté et géré tout ce programme. »

M^{me} Fraser a répété hier que c’était pendant la période où M. Gagliano était ministre des Travaux publics que ce sont produits ces dé-

veloppements de fonds, que l’enquête de son bureau avait démontré que le fonctionnaire responsable du programme (Chuck Guité) rendait des comptes directement au bureau du ministre, que de nombreuses preuves de communications entre le bureau du ministre et les administrateurs du programme ont été mises au jour et que même des décisions de fonctionnaires ont été renversées par le ministre.

« Je ne crois pas que les fonctionnaires qui faisaient cela agissaient de leur propre chef, a déclaré John Williams, le président du comité. Alors il faut savoir qui leur a dit d’agir de la sorte. »



YVES BOISVERT

Les commissions sont-elles utiles ?

Comment fonctionnera la Commission présidée par le juge John Gomery ? On ne le sait pas encore. Il n’a pas reçu son mandat officiellement. Mais même si les mots exacts du mandat ne sont pas connus, on en connaît le contenu : dire comment a commencé le programme des commandites, comment il a été géré, comment il a dérapé. Et dire qui a fait quoi.

Certains n’y voient que manœuvre politique, nouvelles dépenses, esbroufe avocassière sous couvert de transparence.

Il y a manœuvre politique, sans aucun doute. Il y aura de nouvelles dépenses publiques, je prédis déjà la manchette de tous les journaux autour du 9 mai 2005 : « La commission Gomery a déjà coûté 12 millions... et ce n’est pas fini ».

Il y aura aussi, c’est couru, de l’esbroufe et de l’avocasserie en masse.

Est-ce que cela veut dire que cette commission d’enquête, avant même d’être née, n’est pas valable ? Pas du tout.

////////////////////

Il y a plusieurs sortes de commissions d’enquête. Divisons-les en deux grandes catégories. La première, comme celles sur l’économie, la Constitution, le système de santé au Canada, la situation des peuples autochtones, etc., est de

nature politique. C’est-à-dire que la commission collige des opinions et des faits sur un problème d’importance nationale. Elle fait des recommandations. Et le pouvoir politique en dispose. Parfois, pour changer de politique. Parfois, on y réfère dans un discours du Trône, lors de l’adoption d’une loi. Mais très souvent, les suites concrètes de ces commissions se perdent dans les méandres de l’administration, sinon au troisième sous-sol de l’entrepôt C.

Le deuxième grand type de commission d’enquête est davantage judiciaire. Le gouvernement la commande généralement après un scandale dans un organisme public. Pensons entre 100 exemples à la commission Krever, sur le sang contaminé ; la commission Cliche, sur la criminalité dans l’industrie de la construction ; la commission Poitras, sur la Sûreté du Québec ; les commissions MacDonald et Keable, sur les agissements de la police lors de la crise d’Octobre en 1970.

La commission Gomery sera de ce type : étudier les agissements illégaux à l’intérieur du gouvernement du Canada autour d’un de ses programmes.

Cela pendant que deux corps de police ont des enquêtes sur l’affaire des commandites. Les enquêtes criminelles visent plusieurs personnes. D’autres, sans être ciblées par les enquêtes, sont susceptibles

d’être blâmées dans le rapport final. Autant de gens « intéressés » et qui auront le droit d’être représentés par avocat.

Dans l’affaire du sang contaminé, 25 personnes ou organismes étaient représentées. À la commission Poitras, qui a coûté 25 millions en incluant les honoraires payés par l’État, autour de 18 avocats ont suivi les travaux. Il y en avait tellement que l’un d’eux avait rebaptisé l’endroit l’Accueil Poitras pour avocats nécessiteux.

On voit mal comment il pourrait y en avoir moins devant le juge Gomery. Beaucoup trop de gens ont beaucoup trop à perdre de la découverte de la vérité.

Les coûts seront donc élevés, l’échéancier difficile à contrôler. Mais on connaît certaines commissions d’enquête qui ont respecté leur calendrier, même si elles sont rares : la juge Louise Arbour avait bouclé en 11 mois l’enquête prévue pour un an sur la prison pour femmes de Kingston — un sujet plus limité, on en convient.

Est-ce que les commissions d’enquête publiques sont d’un bon rapport qualité-prix de découverte de la vérité ? Non. Elles coûtent cher la page. Mais passé un certain point de méfiance publique, il faut faire les choses au grand jour ; ce qui veut dire risquer des réputations ; ce qui veut dire donner le droit de se défendre. Tout cela vient ensemble.

La commission Krever a eu de nombreuses retombées. D’abord sur la découverte de faits. Puis, pour la suite, tout le système de distribution du sang a été revu au Canada. Et des poursuites ont été engagées.

La commission Poitras, qui a produit 1600 pages, n’a pas seulement fait des reproches à gauche et à droite ; elle a amené de nombreux changements dans la Loi sur la police. La formation des enquêteurs a été améliorée. Les interrogatoires se font sur vidéo. La SQ est mieux encadrée. Etc.

La commission Létourneau, sur les événements en Somalie, bien que le gouvernement Chrétien lui ait imposé une fin brutale, a réussi à rendre un rapport qui a mené à plusieurs changements dans la justice militaire.

Il est donc largement injuste de dire qu’elles sont inutiles. Il est indéniable, cependant, qu’au fil des jours, le public et les médias se désintéressent de ces commissions interminables où s’accumulent les détails. Sauf qu’en bout de piste, un exposé clair et rigoureux des faits est toujours très utile.

Faut-il croire que cela permettra que « plus jamais » une chose pareille ne se produise ? C’est un peu trop demander à la vertu humaine. Commençons par savoir ce qui s’est passé. Peut-être qu’en plus, en exposant les conditions ayant rendu possible ce scandale, cela inspirera

des mécanismes... pour rendre le prochain plus difficile à accomplir.

////////////////////////////////////

Pour finir, un mot sur la nomination du juge Gomery. Depuis longtemps, les juges en chef ont manifesté leur malaise face à un système qui permet au gouvernement d’aller choisir un juge et de l’assigner, s’il accepte, à une commission pour une durée indéterminée.

En 1998, le Conseil canadien de la magistrature a recommandé que le gouvernement transmette la demande « d’abord et avant tout » au juge en chef ; que la durée et le mandat de la commission lui soit connue ; que l’on permette au juge en chef de discuter « à fond » avec le juge recherché ; et que finalement le juge en chef décide d’accepter ou non, et si oui, de demander un nouveau poste de juge pour combler la vacance.

Plusieurs juges voudraient que seuls des juges retraités ou des avocats réputés occupent cette fonction.

Mais l’usage est resté le même. Le juge Gomery, « surnuméraire » (demi-temps), un magistrat très respecté, a été contacté directement, sans que la Cour supérieure en soit informée préalablement.

Le mandat écrit n’est toujours pas prêt ; la procédure pour choisir le personnel de la commission non plus.

LE SCANDALE DES COMMANDITES

Des abus dictés par des politiciens

ABUS
suite de la page A1

« Maintenant, ce qui est important, c'est de mettre en place les mesures pour que cela n'arrive jamais et que ceux qui sont responsables subissent les conséquences de leurs actions », a précisé M. Martin en conférence de presse.

Le premier ministre a affirmé que « le petit groupe de fonctionnaires » au ministère des Travaux publics n'a pas agi sans la bénédiction de ses maîtres politiques, d'autant plus que des sociétés d'État, telles VIA Rail, Postes Canada et la Société du Vieux-Port de Montréal ont participé au stratagème.

« Ce n'est pas qu'un petit groupe de fonctionnaires. C'est un petit groupe de personnes dont une douzaine au ministère des Travaux publics. Mais il y a certainement eu dans les sociétés d'État d'autres personnes complices. C'est impossible de croire qu'il n'y a pas eu une direction politique et c'est pour cela que nous avons une enquête publique pour connaître le fond de l'affaire », a expliqué M. Martin.

Le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, a expédié une lettre hier aux dirigeants de ces sociétés d'État pour leur demander des explications. Le président de VIA Rail est Jean Pelletier, ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, et le président de Postes Canada est André Ouellet, ancien ministre influent dans les gouvernements de Pierre Trudeau et de Jean Chrétien.

« On leur demande leur entière collaboration et je vous assure qu'on va avoir leur entière collaboration. Tous ceux et celles qui sont impliqués vont rendre des comptes, sans exception », a déclaré le premier ministre.

Interrogé pour savoir s'il était prêt à congédier les dirigeants de ces sociétés d'État s'il s'avère qu'ils étaient au courant des malversations dénoncées par Mme Fraser, M. Martin a été catégorique. « Pour citer un autre premier ministre, *Just watch me!* » a dit M. Martin, en faisant allusion aux célèbres commentaires de M. Trudeau durant la crise d'Octobre, illustrant sa détermination de mater le Front de libération du Québec.

Dans son rapport déposé mardi aux Communes, Mme Fraser a affirmé que les fonctionnaires responsables du programme de commandites ont vio-

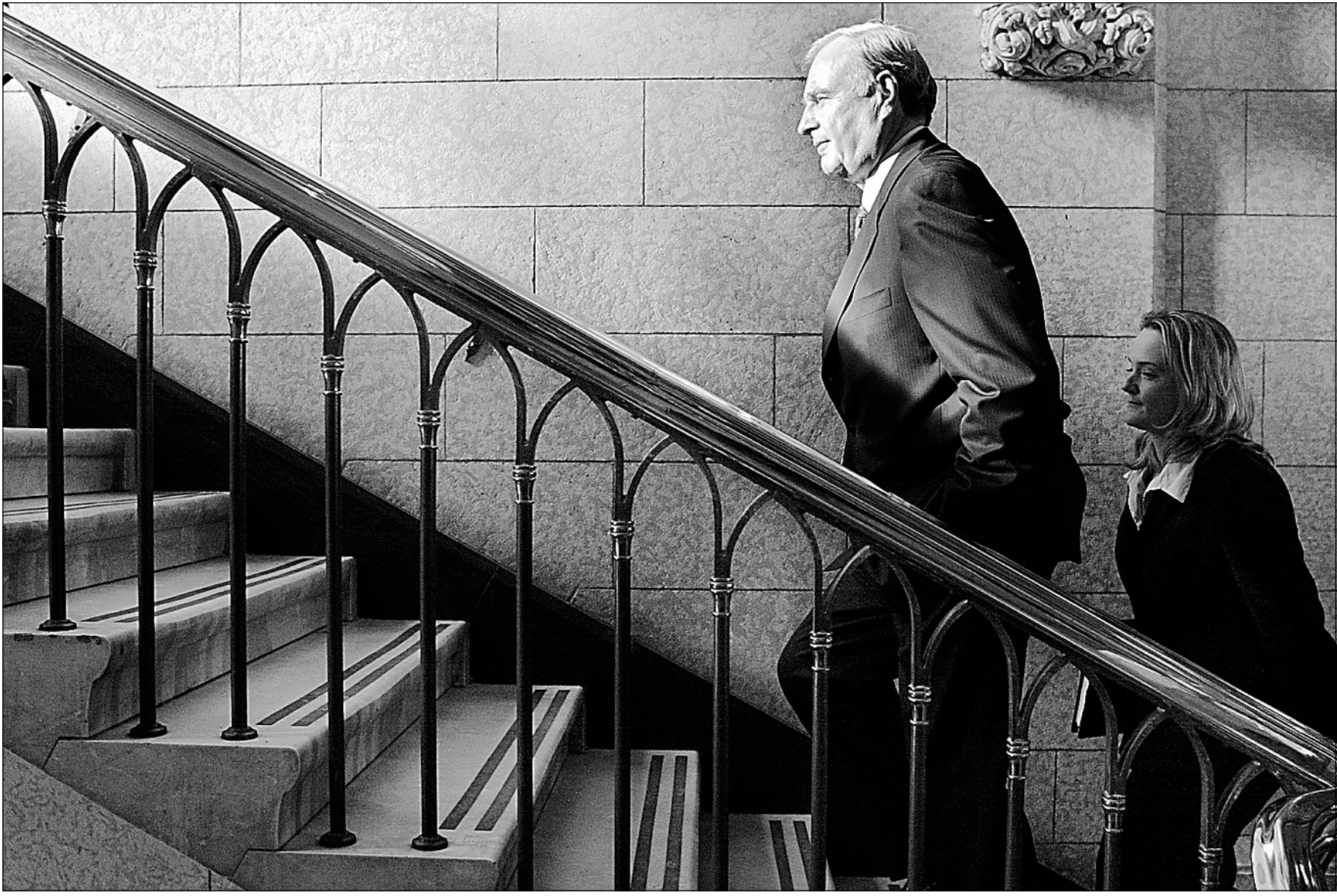


PHOTO REUTERS ©

Le premier ministre Paul Martin, vu ici grimpant l'escalier qui conduit à son bureau, a été soumis encore hier à un barrage de questions sur son rôle dans le scandale des commandites.

lé systématiquement toutes les règles du gouvernement lorsqu'ils ont sélectionné des agences de communication et leur ont attribué des contrats. Et ce mépris des règles était manifeste pendant la durée du programme. Les abus relevés sont nombreux : factures fictives, recours à des agences de communication pour transférer des fonds entre les Travaux publics et des sociétés d'État, octroi de commandites sans contrat, absence de rapports finaux et de preuve que le gouvernement a obtenu la visibilité pour laquelle il avait payé.

De 1997 jusqu'au 31 mars 2003, Ot-

tawa a dépensé environ 250 millions pour commanditer 1987 événements sportifs et culturels, dont la grande majorité au Québec. De cette somme, plus de 100 millions, soit 40 %, ont été versés à des agences de communication proches des libéraux en frais de production et en commission.

Cela dit, M. Martin a pour la première fois fait acte de contrition hier en affirmant que son gouvernement devait accepter la responsabilité de ce fiasco. Il s'est dit prêt à témoigner devant la commission d'enquête mise sur pied pour faire toute la lumière dans ce scandale qui éclabousse les

libéraux fédéraux depuis deux ans. Mais il a soutenu qu'il n'a commencé à se rendre compte de l'ampleur des problèmes reliés au programme de commandites qu'en 2002 après que Mme Fraser eut examiné les trois rapports identiques produits par Groupaction à un coût de 1,6 million. Il y avait eu une enquête interne en 2000 menée par le ministère des Travaux publics, mais elle avait permis uniquement de relever des problèmes administratifs, selon lui. « Les plaintes qu'on recevait, c'était des plaintes administratives. C'est pour cela qu'ils ont fait une enquête interne. Mais on

n'a jamais reçu de plaintes qu'il y avait des personnes qui volaient de l'argent », a-t-il dit.

Même s'il était ministre des Finances et membre influent du cabinet, M. Martin a affirmé que les relations tendues M. Chrétien et lui ont fait qu'il n'était « certainement pas dans le secret des dieux dans les dossiers qui touchaient le Québec ».

Aux Communes, hier, les partis de l'opposition ont rejeté l'une après l'autre les explications du premier ministre selon lesquelles il n'était pas au courant des malversations.

Le rapport suscite un intérêt monstre

Le site Internet de la vérificatrice a flanché

ANDRÉ DUCHESNE

La publication des observations et des commentaires de la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, sur le programme des commandites a suscité tellement d'intérêt mardi que le serveur de son site Internet a été incapable de répondre à la demande.

« Le serveur a flanché, a indiqué hier Julie Hébert, du bureau des communications de la vérificatrice générale à Ottawa. Mais cela n'a pas duré longtemps. Dès mercredi, il était en bon état de marche. »

À la suite de ce désordre technique, on a pris soin d'afficher un petit message d'excuses sur la page d'entrée du site Internet www.oag-bvg.gc.ca. Le début du message se lit comme suit : « Le nombre record de demandes pour notre rapport de novembre 2003 a fait en sorte que certains utilisateurs n'ont pas eu accès à notre site Web », le tout suivi d'excuses.

Mme Hébert n'a pu préciser le nombre de consultations faites mardi sur le site, les techniciens informatiques étant tous hors du bureau hier. Chose certaine, c'est la première fois que celui-ci était autant consulté.

Le rapport déposé mardi ne portait pas uniquement sur le controversé programme des commandites. C'était en fait le rapport annuel de la vérificatrice, qui scrute chaque année certaines activités gouvernementales. Un chapitre, largement médiatisé il faut le dire, portait sur les commandites.

Le document date de novembre 2003 parce qu'il était achevé à ce moment-là. Mais comme l'ancien premier ministre Jean Chrétien a prorogé les travaux de la Chambre le 12 novembre, la vérificatrice n'a pu en faire le dépôt qu'à la reprise des travaux, il y a quelques jours.

La Sûreté du Québec accepte d'enquêter sur la GRC

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La Sûreté du Québec a accepté hier la requête de la Gendarmerie royale du Canada. La SQ aura donc la responsabilité d'« une partie importante » de l'enquête sur les commandites, où la police fédérale est elle-même en cause.

Aussi, comme le révélait hier *La Presse*, la GRC cède à la SQ la totalité de la responsabilité de l'enquête sur les décisions des dirigeants de la police fédérale ayant trait au programme des commandites.

« C'est quand même une première que la GRC fasse appel à une police autre que la sienne », a souligné en début de journée le responsable de la Sécurité publique, Jacques Chagnon. Mercredi, Antoine Couture, patron de la Direction C de la GRC (essentiellement le Québec), a rencontré le responsable des enquêtes criminelles de la SQ, Steven Chabot, pour négocier l'affaire. M. Chabot remplaçait le directeur général, Normand Proulx, actuellement en vacances à l'étranger.

Dans les coulisses, on indique que la demande de la GRC tombait à un bien mauvais moment — les relations avec la SQ sont passablement mauvaises à cause de problèmes pour mettre en marche l'escouade commune qui devait être la clé du conflit à Kanesatake.

En fin de journée hier, la SQ confirmait

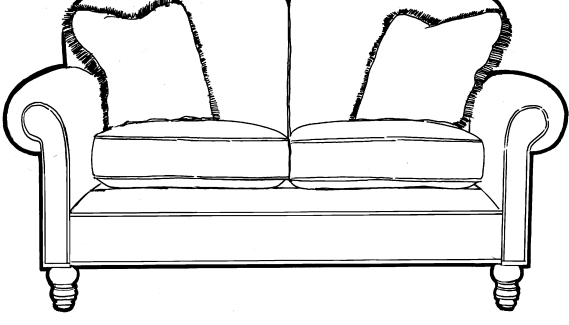
qu'elle avait « accepté d'assumer une partie de la responsabilité de l'enquête sur le programme de commandites ». Après analyse, les deux corps policiers ont conclu que la SQ devait être responsable « d'une partie importante de cette enquête, laquelle va inclure, notamment, tout élément touchant directement ou indirectement la GRC, et ce dans le but d'assurer l'intégrité de l'enquête ».

Pour M. Chagnon, des raisons déontologiques évidentes empêchaient la GRC de mener une enquête sur elle-même. La police fédérale avait obtenu trois millions pour marquer son 125^e anniversaire, et était passée par les mêmes firmes pour obtenir l'argent du gouvernement — 240 000 \$ avaient été versés uniquement en commission pour ces intermédiaires. Au surplus, la GRC avait accordé pour un million de dollars de contrats de publicité et de promotion à ces mêmes firmes.

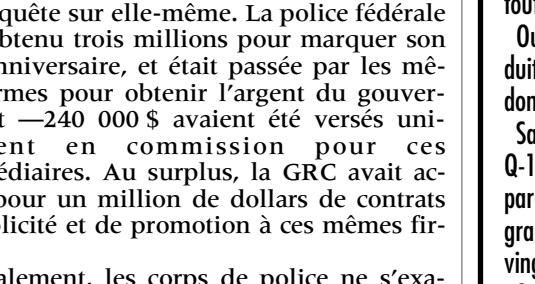
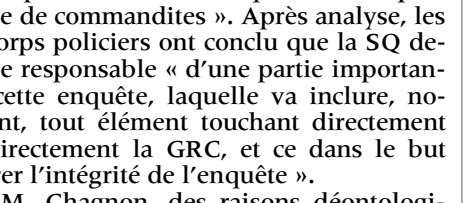
« Légalement, les corps de police ne s'examinent pas eux-mêmes, pour des raisons déontologiques. Aujourd'hui, il y a un policier de Gatineau qui a utilisé son arme. Cela déclenche une enquête qui ne sera pas faite par la police de Gatineau », a expliqué le ministre. Pour lui, le choix de la SQ allait de soi, car les entreprises en cause, Groupaction, Gosselin, Lafleur et Everest avaient pignon sur rue à Montréal.

Causons Vente

Pour faire place à la collection 2004, **Patrimoine** vous offre des réductions allant **jusqu'à 40%** sur ses fauteuils, causeuses et canapés en inventaire.



3204546



MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

450.687.6867

Promotion

Bio-Actif

On n'a pas vingt ans toute la vie!

Certains se plaignent, souvent épuisés. J'en vois d'autres, tout pleins d'énergie, qui semblent flotter sur un nuage. Ils ont frappé dans le mille avec Bio-Sirum. Ils ont investi dans le Bio-Sirum avec la coenzyme Q-10. Excellent placement!

Pour moi, Bio-Sirum, ça marche! Ça vaut le coup! J'ai le cœur à l'ouvrage et des ailes au corps!

Un tourbillon d'atomes, de molécules à comportement énergétique, voilà Bio-Sirum-Energie-Vive, tout un univers d'ingrédients énergétiques avec la coenzyme Q-10, l'étincelle qui fait jaillir la production d'ATP qui est la molécule de base bio-énergétique de toute cellule humaine.

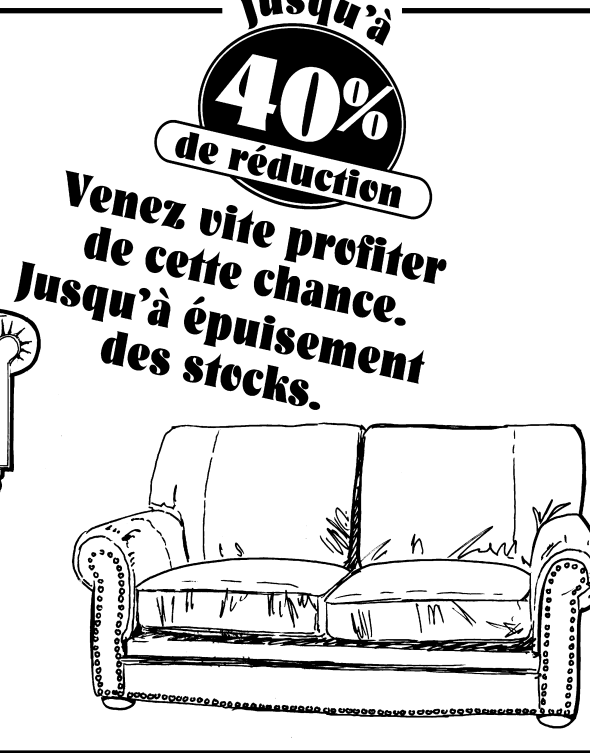
Oui, la formule semble compliquée, mais pour moi, c'est le produit top niveau qui fait effet. C'est une formule qui marche! Qui donc peut se passer d'un petit supplément énergétique?

Savez-vous que la production par l'organisme de la coenzyme Q-10 diminue progressivement à partir de la vingtaine, pour disparaître entièrement vers cinquante ans? Ce qui expliquerait en grande partie les grosses fatigues. Malheureusement, on n'a pas vingt ans tout le temps.

Savez-vous quoi d'autre? Il y a deux formules Bio-Sirum. La deuxième s'appelle Bio-Sirum-Revitalise. Je prends les deux formules de Bio-Sirum, deux formules qui sont à l'écoute de mes besoins énergétiques. Je n'ai toujours pas vingt ans, mais je bouge en diable.

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322



jusqu'à

40%
de réduction

Venez vite profiter de cette chance. Jusqu'à épuisement des stocks.

Attention aux faux propriétaires !

NICOLAS BÉRUBÉ

Tout le monde sait que trouver un appartement à Montréal est un véritable défi. Ce que l'on sait moins, par contre, c'est que plusieurs locataires peu scrupuleux en profitent pour sous-louer leur logement à prix fort en se faisant passer pour les propriétaires des lieux.

Ils semblent viser la clientèle des nouveaux arrivants, peu au fait des lois et des règlements. Ils leur demandent de verser des centaines de dollars en « frais de location », puis doublent, voire triplent, le prix du loyer.

C'est ce qui est arrivé à Alexia, Katie et Cécile, trois étudiantes récemment débarquées à Montréal, et qui ont dû payer plus de 2000 \$ par mois à « Marc », qui jurait être le propriétaire d'un grand logement situé à deux pas de l'Université Concordia. Il n'était en fait que locataire et ne payait que 900 \$ de loyer pour le logement qu'il n'habitait pas et qu'il louait en permanence à des étudiants.

« Il avait l'air d'un homme d'affaires, il était toujours pressé, explique Cécile, une Française arrivée à Montréal en septembre pour étudier à McGill. Il avait affiché son logement dans Internet, et c'est comme ça que les étudiants étrangers le contactaient. Nous n'avions aucune raison de croire qu'il n'était pas le véritable propriétaire. »

Le stratagème a finalement été mis au jour en décembre, quand le véritable propriétaire a téléphoné parce qu'il n'avait pas reçu de loyer depuis

trois mois. Entre temps, « Marc » avait disparu : le nom qu'il avait mis sur son bail s'est finalement révélé faux.

Fabrice Berch, un informaticien d'origine française nouvellement arrivé, ne pouvait pas non plus savoir que la dame avec qui il a signé son bail en octobre dernier n'était pas la propriétaire du logement qu'il voulait louer avec sa conjointe.

« Nous avons signé un bail officiel, alors nous étions certains que tout était en règle, dit-il. Sauf que la dame n'était que la locataire. Elle avait acheté le bail au coin de la rue, où il se vendent pour 1,99 \$ ».

Fabrice paye donc 1000 \$ par mois pour un 3 1/2 que la véritable locataire paye 450 \$. C'est lors d'une visite imprévue du véritable propriétaire des lieux que le couple a découvert le pot aux roses.

« Le pire, c'est que nous n'avons aucun recours : notre bail est faux ! dit-il. Le propriétaire voudrait bien nous louer à nous, mais il doit d'abord annuler le bail de sa locataire, ce qui peut prendre jusqu'à deux ans. »

En attendant, Fabrice et sa conjointe vivent dans la crainte de voir leur logement investi par la « locataire », qui pourrait décider de les mettre dehors. « C'est chez elle, ici. Son bail est en règle. C'est une situation absurde qui est en train de nous rendre fous ! »

Le stratagème du locataire qui joue au propriétaire semble être très répandu à Montréal. Depuis octobre 2003, Misha Lashgari, coordonnatrice du Comité logement centre-ville, a reçu la visite d'une vingtaine de nouveaux arrivants qui se sont fait avoir par un faux propriétaire.



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Katie, Fabrice et Alexia sont trois étudiants étrangers victimes de locataires qui se sont fait passer pour des propriétaires. Au premier plan, Misha Lashgari, organisatrice communautaire au Comité-logement centre-ville, dit avoir reçu la visite d'une vingtaine de nouveaux arrivants qui se sont ainsi fait avoir par un faux propriétaire depuis octobre dernier.

« C'est un problème important, qui touche particulièrement les nouveaux arrivants de la communauté asiatique, qui souvent ne parlent ni le français ni l'anglais. Au bout du compte, ces gens n'ont aucun bail,

alors la Régie du logement ne peut rien faire pour eux. »

Selon Fabrice, qui vient de rejoindre les services d'une avocate, il faut dénoncer les abus pour que le problème se règle un jour. « Au fil

des mois, j'ai rencontré plein de gens qui vivent le même problème que moi, dit-il. Les gens ont peur. Ils ne portent pas plainte car ils craignent de se retrouver à la rue. »

Les antidépresseurs sont-ils dangereux pour les ados ?

ARIANE KROL

Le débat sur la prescription d'antidépresseurs aux mineurs se poursuit. Dans un article qui sera publié en mars, le *Journal de l'Association médicale canadienne* s'interroge sur la façon dont le géant pharmaceutique GlaxoSmithKline a divulgué les données de ses études sur l'efficacité de son antidépresseur Paxil sur les adolescents.

Les inhibiteurs sélectifs du recaptage de la sérotonine (ISRS) font-ils plus de mal que de bien aux mineurs ?

Oui, a répondu la Grande-Bretagne en décembre dernier, en décrétant que plusieurs antidépresseurs de cette catégorie sont contre-indiqués pour le traitement des dépressions majeures

chez les jeunes de moins de 18 ans.

C'est à voir, a pour sa part indiqué Santé Canada au début du mois. Le ministère recommande aux mineurs qui prennent du Prozac, du Paxil, de l'Effexor, du Zoloft, du Luvox, du Celexa ou du Remeron de consulter leur médecin afin de « confirmer les bienfaits du médicament par rapport aux risques potentiels qu'il présente ».

Ces risques, selon le gouvernement britannique, incluent l'insomnie, l'agitation et les tremblements, la perte de poids ou d'appétit, l'automutilation et les pensées suicidaires.

Les risques sont les mêmes que pour les adultes, mais ils sont contrebalancés par des avantages moins évidents, note le pédopsy-

chiatre François Maranda. Dans les études à double insu, jusqu'à 70 % des jeunes répondent favorablement à un placebo, contre seulement 30 % chez les adultes, dit-il.

Divulgarion

En 1998, lorsque GlaxoSmithKline (qui s'appelait à l'époque SmithKline Beecham) a jugé que ses données cliniques ne lui permettaient pas de demander que le Paxil soit recommandé pour les adolescents, il a conseillé à ses employés de les retenir, révèle le *Journal de l'Association médicale canadienne* (CMAJ) en citant une note interne du géant pharmaceutique.

Aurait-il dû les publier ? « Où tracer la ligne ? Si c'était votre fille, vous voudriez savoir. Le public n'est pas au courant de la complexité de

ce qui se joue en coulisses », commente la rédactrice en chef adjointe du CMAJ, Anne Marie Todkill. Dans son prochain numéro qui paraîtra mardi prochain, le *Journal* publie deux autres articles sur la non-divulgarion d'études cliniques sur les antidépresseurs.

Suicide

Samedi dernier, une jeune femme de 19 ans s'est suicidée dans le centre de recherche de la société Eli Lilly, à Indianapolis, alors qu'elle participait à une étude clinique sur un antidépresseur qui n'est pas encore commercialisé. Traci Johnson, qui n'était apparemment pas dépressive, s'est pendue quelques jours après avoir cessé de prendre le médicament testé, le duloxetine. Ce produit ne fait toutefois pas partie des ISRS, a indiqué Eli Lilly à l'agence AP.

Mais la principale inquiétude du pédopsychiatre François Maranda n'est pas de savoir si les géants pharmaceutiques cachent des données. « Je pense que c'est plus triste que ça. Ils n'ont pas d'argent à faire avec les adolescents et ils ne s'occupent pas de cette population-

là », dit-il, en déplorant le manque de données cliniques sur les moins de 18 ans.

Diagnostic

Ici, aucun des sept antidépresseurs cités par Santé Canada n'a été approuvé pour les mineurs. Le ministère laisse la responsabilité de la prescription aux médecins.

« Le problème, c'est que les critères pour faire le diagnostic de dépression majeure chez les adolescents sont les mêmes que chez les adultes. Ils ne tiennent pas compte du développement et du fait que c'est une période de la vie où on est très sensible aux événements, surtout quand c'est votre première rupture amoureuse », dit François Maranda.

Il y a donc un risque de diagnostiquer une dépression majeure qui n'en est pas une. Mais il y a aussi des cas où les antidépresseurs sont indiqués, dit-il. « Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. La dépression cause des suicides, il faut que ça soit reconnu. On est pris avec des enfants qui sont en danger, il faut faire quelque chose pour eux. »

RABAIS SANS PRÉCÉDENT

chez

MOTORISÉS

LEBLANC

DEPUIS 1968

2 DERNIERS JOURS
aujourd'hui
et demain

SUR TOUS NOS MODÈLES PUSHER DIESEL
D'OCCASION ET NEUFS 2003 EN STOCK

NOUS PAYONS L'ÉQUIVALENT DE LA TPS ET DE LA TVQ

25 MODÈLES
À L'INTÉRIEUR

Toujours les marques
les plus populaires
Les prix sont toujours affichés

Plus de 35 ans d'expérience
Chez Leblanc, c'est rassurant!

1275, boul. des Laurentides, Vimont, Laval
Entre boul. Saint-Martin et l'autoroute 440
(450) 663-7941 - (514) 383-8585
www.leblanc-caravan.com

COLLÈGE FRANÇAIS

Le collège privé québécois d'influence française

INSTITUTION PRIVÉE MIXTE

Préscolaire (4 et 5 ans) • Primaire • Secondaire

Une formation
et
préscolaire
primaire
enrichissante

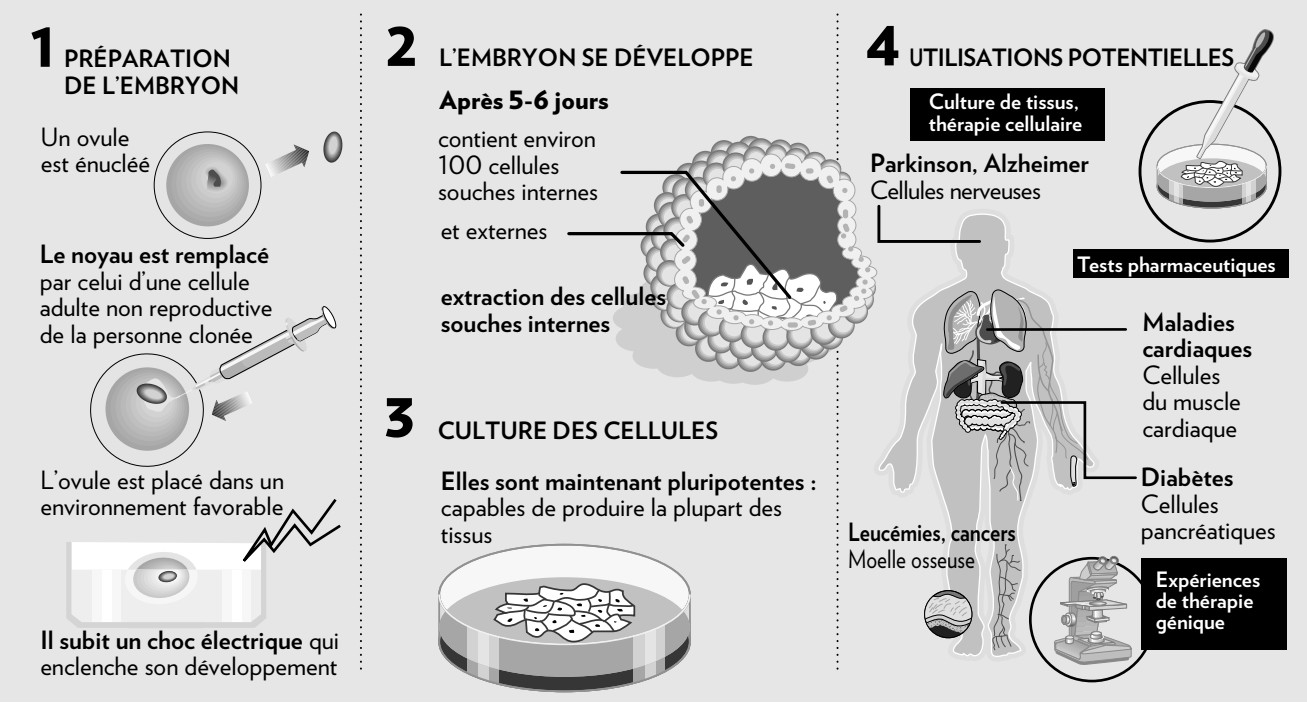
Journée
PORTES
OUVERTES
Dimanche 15 février 2004
de 13h à 16h

chaque élève est unique. C'est notre philosophie.

1391, Beauregard
LONGUEUIL (450) 670-7391
Site Internet: www.collegefrancais.ca

ACTUALITÉS

Le clonage de cellules souches



SOURCE : AFP/NIH/MRC

Pour les gouvernements, il devient urgent de légiférer

Le débat est relancé

LOUISE LEDUC

Le clonage réussi de cellules souches adultes à des fins thérapeutiques, tel que dévoilé par la revue *Science*, rappelle l'urgence pour les pays de légiférer sur le sujet, particulièrement à l'heure où chaque percée nécessite tout un lot de cobayes féminines. La remise à l'ordre du jour, à Ottawa, de la loi sur la procréation assistée et le clonage, hier, est en ce sens tout à fait d'actualité.

Le débat sur l'éthique de pareilles manipulations repart de plus belle, d'autant que cette fois, la nouvelle n'émane pas de raéliens, mais de scientifiques reconnus. Premier problème éthique : la destruction d'embryons. « Certains trouvent discutable de créer des multitudes d'embryons à des fins de recherche, puis de les détruire », signale François Pothier, professeur au département de sciences animales à l'Université Laval ayant travaillé sur le clonage animal.

« Dans quelle mesure peut-on promettre aux gens de faire cloner leurs cellules, quand on se rend compte qu'il a fallu 16 femmes aux chercheurs pour y parvenir ? »

Problème éthique en regard du statut de l'embryon, donc, mais aussi quant à la santé des femmes. « Les traitements hormonaux nécessaires au don d'ovules présentent des risques, signale Françoise Baylis, professeure de bioéthique à l'Université de Dalhousie. Qui sont celles qui s'exposeront ainsi ? Celles qui auront

besoin d'argent. Des femmes du tiers-monde, pour beaucoup. » Non seulement serait-il discutable de se présenter à l'hôpital avec son épais portefeuille et de réclamer son cortège de femmes nécessaires à son propre clonage, mais le concept s'inscrit mal dans le contexte d'un système de santé déjà très étranglé. « Les promesses de médecine sur mesure ont leurs limites, rappelle M^{me} Baylis. Dans quelle mesure peut-on promettre aux gens de faire cloner leurs cellules, quand on se rend compte qu'il a fallu 16 femmes aux chercheurs pour y parvenir ? »

Embryons inutilisés
Selon Françoise Baylis, les chercheurs qui consacrent tant d'énergie au clonage travaillent bien plus pour leur gloriole que pour l'intérêt du plus grand nombre. À son avis, il serait nettement plus éthique et utile de s'en remettre, par exemple, aux milliers d'embryons inutilisés qui dorment dans les frigidaires des cliniques

de fertilité du pays. « Plusieurs chercheurs n'en veulent cependant pas, dit-elle. Ils soutiennent que l'implantation chez un individu de cellules de tierces personnes pose le problème du rejet, au même titre que pour une transplantation de coeur ou de rein. Or, il est loin d'être acquis que la cellule, à son stade em-

bryonnaire, a ce qu'il faut pour reconnaître ce qui est à elle et ce qui est à autrui. » Et si vraiment le rejet de cellules tierces était prouvé, on pourrait au moins chercher dans les banques d'embryons existantes celles qui sont universelles et compatibles avec tous les patients. François Pothier souligne, lui, que la science fonde de plus en plus d'espoir sur la possibilité que chaque organe dispose en soi de ses propres cellules souches capables de régénérer des tissus. Pas impossible, même, que la moelle osseuse soit à elle seule capable de créer des parties de foie ou de rein ultimement capables de nous guérir de nos maladies. Dans l'immédiat, le commun des mortels serait bien avisé, selon M. Pothier, de bien conserver le cordon ombilical de ses enfants, un service qui n'est encore offert que dans le privé, mais que des hôpitaux québécois pourraient offrir d'ici quelques mois. « Si ma conjointe donnait aujourd'hui naissance à notre enfant, je serais vraiment soucieux de garder le cordon. »

Projet de loi à l'étude
Au Canada, le clonage, tout comme les cliniques de fertilité, n'est toujours pas encadré légalement. Le Sénat a cependant été invité à poursuivre son étude du projet de loi C-13, dont il avait déjà été saisi plus tôt cette année mais que le gouvernement Martin aurait pu abandonner. À l'Organisation des Nations unies, une résolution sur le clonage n'est pas attendue avant 2005. Elle n'aura de toute façon rien de coercitif.

Clonage 101

Comment les chercheurs ont-ils réussi à cloner pour la première fois une cellule souche à partir d'un adulte plutôt que de s'en remettre à la plus conventionnelle rencontre de l'ovule et du spermatozoïde ? Ils ont d'abord fait appel à 16 femmes, qui se sont soumises à un traitement hormonal. Ces femmes ont produit 242 ovules, qui n'ont pas été fécondés mais qui ont servi d'incubateur. De la donneuse d'ovule, on a prélevé une cellule d'ovaire. On a transféré cette cellule ovarienne dans l'ovule. Seuls 30 embryons ont été créés et du lot, une seule lignée de cellules souches a pu être prélevée. L'obtention de cette lignée de cellules souches — un groupe de cellules répondant à des critères

très précis — est indispensable : c'est elle qui pourra être transplantée chez quelqu'un souffrant de la maladie de Parkinson, du diabète, etc. À ce stade, la lignée de cellules est totipotente, en ce sens qu'elle peut donner naissance à toutes sortes de cellules : des cellules cardiaques, des neurones, des cellules de foie, etc. A terme, dans l'esprit des chercheurs, il suffira donc de se présenter à l'hôpital, de se faire gratter un petit bout de peau, de trouver un ovule dans lequel transférer nos cellules jusqu'à ce que naissent nos cellules clonées répondant à nos besoins thérapeutiques.

Louise Leduc

Un embryon produit par clonage

EMBRYON suite de la page A1

Selon François Pothier, biologiste de l'Université Laval qui a travaillé sur le clonage animal, « on parle ici d'un an. C'est clair que les clones obtenus par les chercheurs coréens sont beaucoup plus viables que ce qu'on avait obtenu jusqu'à maintenant. » L'expérience a impliqué 16 femmes qui ont donné un total de 242 ovules. Les ovules ont été évidés de leur noyau cellulaire, et les chercheurs y ont inséré le noyau de différentes cellules d'hommes et de femmes. Ce processus produit des clones des personnes ayant donné le noyau d'une de leurs cellules. Environ le quart des ovules fécondés par clonage se sont développés jusqu'au stade de blastocystes, soit environ six jours (un ovule fécondé est appelé fœtus à 14 jours, quand apparaît l'ébauche du système nerveux). De cette soixantaine de blastocystes, 30 ont été mis en culture cellulaire, mais une seule culture a survécu à long terme. Les chercheurs coréens ont injecté cette culture de clones à des souris, et les cellules clonées se sont transformées en différents tissus, dont du cartilage, du muscle et de l'os. Cela signifie que ce sont des « cellules souches », qui peuvent se transformer en n'importe quel tissu humain. Les cellules souches pourraient devenir la source de thérapies médicales importantes, par exemples des organes de remplacement ; on parle alors de clonage thérapeutique. « Nous sommes contre le clonage reproductif », a déclaré un autre coauteur, Woo Wuk Hwang, à Seattle. « Le Parlement coréen a voté une loi interdisant cette pratique en décembre dernier. Mais nous pensons que notre lignée cellulaire pourrait jouer un rôle important dans le clonage thérapeutique. » La technique coréenne ne pourrait-elle pas être utilisée pour du clonage

reproductif ? « Ça reste très compliqué, dit M. Hwang. Les ovules sont très difficiles à manipuler. Ils sont très collants, comme du riz asiatique. »

Soupe aux tortues
L'article de *Science* est aussi utile à des cloneurs comme Raël qu'« une méthode pour attraper une tortue le serait pour quelqu'un qui veut faire une soupe à la tortue », a estimé M. Kennedy. N'empêche, l'éditeur en chef de *Science* croit que le clonage thérapeutique devrait avoir des applications médicales d'ici quelques années. D'ailleurs, une question importante reste en suspens : pourquoi le seul blastocyte ayant perduré est-il issu d'un noyau cellulaire et d'un ovule appartenant à la même femme ? Les chercheurs coréens n'ont pas pu donner le nombre d'hommes ayant donné des noyaux cellulaires — nous sommes trop fatigués pour nous en souvenir, a déclaré M. Moon —, mais cette donnée laisse penser que les couples infertiles ne pourraient avoir recours au clonage. De plus, le noyau du blastocyte viable est issu d'une cellule des ovaires de la donneuse d'ovules. « Il y a une petite possibilité, mentionnée dans l'article, que le clonage ait une application très limitée », a dit M. Kennedy. La conférence de presse d'hier était parfois rocambolesque, à cause de l'anglais hésitant des chercheurs coréens, et aussi à cause de certaines curiosités culturelles. Un journaliste a demandé à M. Hwang comment les 16 femmes avaient été recrutées. « En Corée, beaucoup de jeunes femmes sont intéressées par le clonage, a dit M. Hwang. Elles ont vu notre site Web et ont communiqué avec nous pour avoir des informations. Nous avons choisi celles qui convenaient le mieux. » En Occident, seul Raël réussit à avoir aussi facilement des cobayes.



PLAISIRS D'ENFANCE NE DURENT QU'UN MOMENT.
SOUVENIRS D'ENFANCE DURENT TOUTE LA VIE.

Vous rappelez-vous tout le plaisir que vous aviez à aller jouer dehors ? Retrouvez ces instants magiques grâce à nos deux forfaits familiaux très spéciaux. Dans nos deux centres de villégiature reconnus pour la beauté sauvage de la nature environnante—Fairmont Le Manoir Richelieu et Fairmont Le Château Montebello—votre petite famille se verra offrir un très vaste menu d'activités. Et pas seulement à l'extérieur ! Le confort douillet et le service exceptionnel de ces hôtels légendaires vous permettront de bien vous reposer et vous ressourcer durant vos vacances. Cet hiver, profitez de l'accueil chaleureux des Hôtels Fairmont.

VIVE LA FAMILLE

FAIRMONT LE CHÂTEAU MONTEBELLO

À partir de **345\$*** par nuit
*Séjour minimum de deux nuits.
Valable jusqu'au 21 mars 2004.*

Votre forfait comprend :

- L'hébergement dans une chambre Fairmont pour deux adultes et deux enfants de moins de 12 ans
- Le petit déjeuner buffet dans la salle à manger Aux Chantignoles
 - Un souper bistro et un souper table d'hôte
 - L'entrée familiale au Parc Oméga
- Une heure de curling et une randonnée en traîneau d'une heure
- Le programme des activités pour les enfants

FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU

À partir de **345\$*** par nuit
Valable jusqu'au 31 mars 2004.

Votre forfait comprend :

- L'hébergement dans une chambre Fairmont pour deux adultes et deux enfants de moins de 18 ans
- Le petit déjeuner buffet dans la salle à manger Le Saint-Laurent
- Le souper buffet dans la salle à manger Le Saint-Laurent ou Bellerive
 - La pêche blanche • La location de patins et de raquettes
 - La navette gratuite vers les centres de ski du Mont Grands-Fonds et Le Massif

HÔTELS *Fairmont*
Une histoire de coeur.

Pour réserver votre forfait Vive la famille, composez le 1 888 640 9611 ou visitez notre site à www.fairmont.com.
*Prix par chambre et par nuit. Sous réserve des disponibilités. Certaines périodes sont exclues. Taxes et pourboires en sus. Possibilité de surclassement, moyennant un supplément et sous réserve des disponibilités. Non offert à des groupes ou à des délégués de congrès. Les activités de plein air dépendent des conditions météorologiques. Aux deux centres de villégiature, accès gratuit au Centre sportif. Au Fairmont Le Château Montebello, les enfants doivent choisir à partir du menu pour enfants pour les repas compris dans le forfait.

ÉTATS-UNIS CANADA MEXIQUE BARBADE BERMUDES ÉMIRATS ARABES UNIS

Y a-t-il plus belle occasion à saisir ?

Pour lui déclarer votre flamme. Ensemble de trois chandeliers en cristal coloré, 75 \$.

BIRKS

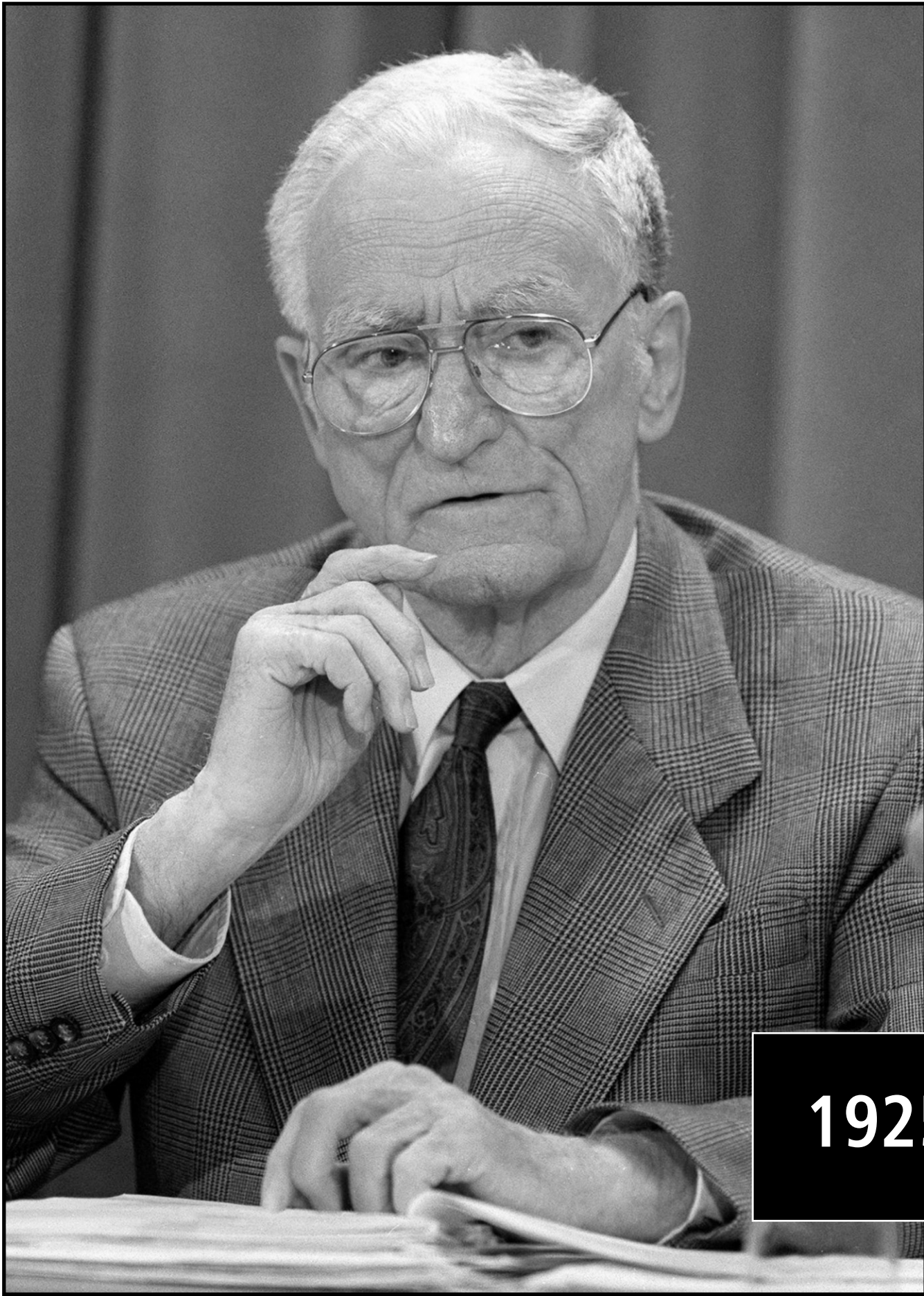
Fins bijoux et cadeaux. depuis 1879

Visitez birks.com pour consulter notre guide cadeaux de la Saint-Valentin

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
CENTRE ROCKLAND • CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO 1 800 682 2622

3202893A

320403A



1925-2004

« ... la liberté et l'épanouissement de l'individu demeurent la fin première de l'action politique. Mais l'individu ne peut vivre qu'au sein d'une société qui lui apporte beaucoup et qui, en retour, attend beaucoup de lui. »
(*Les valeurs libérales et le Québec moderne*, 2002)

Claude Ryan: bâtisseur du Québec moderne.

La contribution de monsieur Claude Ryan à la vie publique et au progrès de la société québécoise est inestimable. Son action et sa vie constituent un exemple et une source d'inspiration pour tous ceux et celles qui œuvrent à l'avancement de notre société.

Jean Charest
Premier ministre du Québec

Québec 

Parfumeries Dans un Jardin

Je t'aime
À la folie!

Le Panier des amoureux
Champagne aux fraises

25\$
Une valeur de 43\$



PARFUMERIES

Dans un Jardin

LES SENS ET LES SOINS

1 800 363 3663

www.dansunjardin.com

3201178A

Jusqu'au 16 février ou tant qu'il y en aura.

ACTUALITÉS

Hommage à Claude Ryan

Des centaines de personnes sont venues offrir leurs condoléances à la famille de Claude Ryan, dont le corps était exposé en chapelle ardente à la basilique Notre-Dame hier. Sur la photo, on reconnaît, à gauche, l'ex-premier ministre libéral Daniel Johnson et l'ex-premier ministre péquiste Lucien Bouchard, à droite, qui ont échangé quelques mots avec le frère de Claude Ryan et ancien maire de Montréal-Nord, Yves Ryan. Les funérailles nationales de Claude Ryan ont lieu à 11h aujourd'hui à la Basilique. Elles seront diffusées en direct sur LCN et RDI.

AUDIENCES DU SUROÎT

Les écologistes menacent de boycotter l'exercice

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, n'a pas fini d'en décou- dre avec les groupes écologistes, dans le dossier de la centrale thermique du Suroît. Malgré le fait qu'il ait accepté de prolonger de près de trois mois le processus de consultation prévu par la Régie de l'énergie pour examiner ce projet, de nombreux groupes menacent toujours de boycotter les audiences si le ministre ne se rend pas à leurs conditions. Lors d'une rencontre mercredi soir, les membres de la Coalition Québec vers vert Kyoto — qui chapeaute 47 groupes — en sont venus à la conclusion que le délai accordé aux groupes pour préparer des mémoires n'était toujours pas suffisant et que le mandat confié à la Régie était trop ambitieux. De plus, ils veulent obtenir la garantie qu'ils pourront avoir accès à tous les documents qui seront déposés par Hydro-Québec,

à la demande de la Régie, dont les données sur les niveaux de barrage, jugées confidentielles. Si le ministre n'accède pas à leurs demandes, ils ont bien l'intention de boycotter l'exercice. Or, pour le gouvernement, l'adhésion des groupes écologistes au processus est jugée nécessaire pour donner toute la crédibilité au mandat confié à la Régie. Si, au bout du compte, le gouvernement va de l'avant avec le projet de centrale thermique, le gouvernement ne veut pas devoir affronter la contestation des écologistes. Le gouvernement Charest a déjà fait deux concessions majeures aux écologistes : il a d'abord, vendredi dernier, accepté de revoir le projet du Suroît, alors qu'il s'était engagé à ne pas reculer, puis, mercredi, il a repoussé au 30 juin la date limite fixée à la Régie pour produire son avis sur le projet de centrale thermique, alors qu'il avait fixé l'échéance au 8 avril, quelques jours plus tôt.

OGILVY
514-849-4789

RIDEAU CENTRE
613-234-4470

CARREFOUR LAVAL
450-688-7902



CŒURS ROMANTIQUES EN SATIN À PARTIR DE 65\$

Fait pâlir de jalousie,
UNE DOUZAINÉ DE ROSES

DÉCLAREZ VOTRE AMOUR AVEC LA LUXUEUSE COLLECTION
GODIVA POUR LA SAINT-VALENTIN 2004

24 HEURES SEULEMENT AVANT LA SAINT-VALENTIN !



GODIVA
Chocolatier

POUR COMMANDER UN CADEAU OU TROUVER UNE BOUTIQUE OU UN GRAND MAGASIN PRÈS
DE CHEZ VOUS, APPELEZ 1.800.9.GODIVA OU RENDEZ-NOUS VISITE À GODIVA.COM

2004 © Godiva Chocolatier, Inc. Godiva, le dessin de la dame à cheval et le Gold Ballotin sont des marques déposées.

3206289A

la Baie

encore plus

Liquidation finale de
fourrures de fin d'année

du mercredi 11 février
au dimanche 15 février

jusqu'à **75%**
de rabais

sur un superbe assortiment
de fourrures, de mouton
rason et d'accessoires les
plus en vogue
de la saison

Démarques définitives!

À la Baie centre-ville seulement
rue Sainte-Catherine
emplacement spécial
au 2^e étage

281-4731



Toutes les ventes sont fermes.
Aucun redressement sur achats antérieurs.



3205890A

SUITES DE LA UNE

Bush dévoile ses dents et ses frasques

BUSH

suite de la page A1

M. Bush aurait aussi été impliqué dans deux accidents d'automobile en 1962, « Je suis tout simplement renversé par ces théories du complot que certains ont choisi de poursuivre. Les Américains méritent mieux. Ils méritent une discussion honnête au sujet du leadership en temps de guerre », a lancé le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan.

M. McClellan, qui était à bord de l'avion présidentiel (Air Force One) lorsqu'il a effectué ces commentaires, a dit souhaiter que les plus récentes révélations mettent fin une fois pour toutes aux rumeurs qui s'élèvent sur le passé du président. Ce dernier, tentant de demeurer au-dessus de la mêlée, s'est déplacé hier à Harrisburg, en Pennsylvanie, pour parler des réformes de son administration en matière d'éducation.

Les nouvelles révélations de la Maison-Blanche font suite à la publication, tard mercredi soir, de la copie

d'un examen dentaire subi par M. Bush lorsqu'il était dans la Garde nationale en Alabama. Document publié afin de prouver que le président n'a pas fait faux bond à l'armée pendant la guerre du Vietnam. Cet examen aurait eu lieu le 6 janvier 1973 sur une base de la Garde nationale de Dannelly, en Alabama. La Maison-Blanche a abordé ce sujet parce que les journalistes étaient restés sur leur faim après le dévoilement, mardi, des feuilles de paye et fiches d'états de service du président. Des documents selon lesquels le jeune Bush n'a pas reçu de salaire entre mai et septembre 1972, a dénoncé le président du Comité national démocrate, Terry McAuliffe, qui a la dent dure.

Zones grises

M. Bush est depuis longtemps accusé de ne pas avoir complété son service militaire. Certains le soupçonnent de ne pas s'être présenté comme prévu à la Garde nationale en Alabama, où il devait être de mai 1972 à mai 1973. Il avait à l'époque été transféré du

Texas (où il servait dans la Garde nationale depuis 1968) afin de travailler pour un ami de la famille, candidat au Sénat. C'est alors, disent les critiques, qu'il n'aurait pas rempli ses obligations militaires.

La copie de l'examen dentaire n'a pas non plus confondu les sceptiques. D'autant plus que la Maison-Blanche refuse toujours de dévoiler le dossier militaire du président comme il l'avait promis dimanche et que l'agence Associated Press a rapporté des témoignages troublants. Elle a pris contact avec plusieurs dizaines d'anciens membres de la base de Montgomery en Alabama, où M. Bush aurait servi dans la Garde nationale, et aucun ne se souvient de l'avoir côtoyé.

Les démocrates font leurs choux gras des zones grises entourant encore le service militaire du président républicain. Ils font preuve de moins de retenue depuis que John Kerry, célèbre pour ses exploits lors de la guerre du Vietnam, est le favori à la course à l'investiture de leur parti.



PHOTO AFP

Le président Bush à l'époque où il était membre de la Garde nationale.

Oeil pour oeil, dent pour dent: les médias conservateurs ont publié cette semaine une photo sur laquelle figurent M. Kerry et l'actrice Jane Fonda, jadis féroce opposée à la guerre du Vietnam. Le *Washington Times* ne s'est pas gêné pour soutenir que ce cliché « rend furieux les anciens com-

battants du Vietnam ». « Comment peut-on mettre en doute le patriotisme d'un ancien combattant comme Kerry? » a répliqué M^{me} Fonda, qui a rapidement pris la défense du sénateur du Massachusetts.

Avec la collaboration de l'AFP et AP

Le maire annonce par mégarde qu'il sera de nouveau candidat

MAIRE

suite de la page A1

M. Tremblay a aussitôt ajouté qu'il voulait « travailler avec son équipe et avec l'ensemble des 29 000 employés pour faire de cette ville un succès, pour accélérer la croissance et pour améliorer la qualité de vie des citoyens », a-t-il confirmé.

Interrogé à son tour sur le sujet, le maire de l'opposition, Pierre Bourque, a réitéré qu'il souhaitait également se représenter à la mairie de Montréal aux prochaines élections qui auront lieu le 4 novembre 2005. « M. Tremblay ne sera pas seul », a indiqué son attaché de presse, Éric Côté.

Les deux hommes entendent briguer les suffrages, qu'il y ait des défusions dans l'île ou pas. « Je vais faire tous les efforts nécessaires pour

convaincre les gens de rester dans la nouvelle ville », a indiqué le maire.

OCDE

D'autre part, Gerald Tremblay a fait savoir qu'il n'était pas sur la même longueur d'onde que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Bien qu'il reconnaisse un problème de coordination à l'échelle régionale, il ne croit pas que la métropole soit victime de *sururbanisation*.

Comme le révélait *La Presse*, dimanche, l'OCDE estime que Montréal est handicapé par un trop grand nombre de structures. En ce sens, elle recommande notamment, dans un volumineux rapport qu'elle a officiellement rendu public hier, d'éliminer certaines structures comme l'Agence métropolitaine de transport (AMT) au

profit d'une Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) plus musclée.

« Je ne pense pas que Montréal soit *surgouverné*, a indiqué M. Tremblay. Ce qui est important, c'est que l'on s'entende sur les enjeux, les objectifs, les priorités et que l'on agisse le plus rapidement possible. (...) On ne s'embarquera pas dans des débats de structures pour savoir si les gens devraient être élus ou non ou si la CMM doit être prestataire de services. »

Cela dit, le maire estime que l'OCDE vise juste lorsqu'elle recommande d'accroître la collaboration entre les diverses instances qui existent sur le territoire de la CMM. Aussi, il est d'accord avec l'importance qu'accorde l'OCDE au développement économique.

« Les priorités, pour moi, c'est d'accélérer le développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, a-t-il ajouté. On travaille sur un site Internet qui va être interactif. Il va intégrer pour la première fois dans l'aménagement du territoire le développement économique, les préoccupations environnementales, l'habitation et le transport en commun. C'est ça la priorité. »

Le directeur de l'étude, Mario Pezzini, chef de la division des examens territoriaux et de la gouvernance de l'OCDE, ainsi que son auteur, Lamia Kamal-Chaoui, ont également constaté, lors de la rédaction de leur étude, que les villes du Québec sont plus tributaires de l'impôt foncier que « presque tous les autres pays fédéraux de l'OCDE ».

« Après l'Australie, le Canada est l'endroit où les villes sont le plus tributaires de l'impôt foncier », a noté M^{me} Kamal-Chaoui. Or cette structure fiscale quelque peu déséquilibrée pourrait expliquer en partie les problèmes financiers auxquels Montréal s'est trouvé confronté depuis la deuxième moitié des années 90, avance-t-elle dans le rapport.

En ce sens, l'OCDE et le maire Tremblay parlent d'une même voix quand ils recommandent à Québec de diversifier la structure fiscale de villes et plus particulièrement de la métropole. D'autant plus que la croissance des recettes de l'impôt foncier a été beaucoup plus lente que celle de l'économie au cours des dernières années, note-t-on.

ÉQUITÉ SALARIALE ET NÉGOCIATIONS

Il ne faut pas mêler les dossiers, prévient la présidente de la Commission

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — La présidente de la Commission de l'équité salariale, Rosette Côté, met en garde le gouvernement contre la tentation de mêler les dossiers de l'équité salariale et de la négociation des conventions collectives avec ses employés.

En raison du jugement « déterminant », selon elle, de la Cour supérieure, qui invalide le chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale le tout en renforçant son régime général, la Commission rappelle au gouvernement la séparation des genres dans ce dossier.

« La loi que nous avons ne peut pas entrer dans le marchandage. Cette loi doit être appliquée correctement. Elle peut être appliquée à la hausse, mais pas à la baisse », a indiqué M^{me} Côté.

Prudente, la présidente de la

Commission de l'équité salariale s'est bien gardée de vouloir se mêler des relations de travail entre le Conseil du Trésor et les centrales syndicales, mais elle ajoute que les négociations traditionnelles ne peuvent être utilisées pour discuter d'équité salariale.

« Ce n'est pas donnant-donnant. Un employeur ne peut pas dire : ça me coûterait 100 000 \$ mais je ne vous en donnerai que 42 000 \$. Ce que je peux dire à l'employeur, pour respecter la loi, c'est que vous ne pouvez pas la marchander », dit-elle.

Elle reconnaît qu'il est cependant possible pour le gouvernement de répartir ses paiements d'équité salariale sur plusieurs mois ou années selon une entente convenue avec la partie syndicale.

Le Conseil du Trésor a déjà versé 400 millions de dollars en ver-

tu de l'équité salariale à ses 300 000 employés depuis 2001, mais les méthodes de calcul d'évaluation des emplois ont été changées, d'un commun accord avec les syndicats, et le montant total de règlement devra être ajusté à la hausse.

Pas d'appel

La présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, a déjà indiqué que le gouvernement n'ira pas en appel de la décision de la juge Carole Julien qui empêche désormais le gouvernement d'utiliser le chapitre 9 de la Loi pour établir l'équité salariale au sein de leur organisation.

M^{me} Jérôme-Forget a toutefois laissé entendre qu'elle n'écarterait pas le gel des salaires des 400 000 employés de l'État pour payer la note de l'équité, ce qui

se rapproche du « marchandage » décrié par la Commission de l'équité.

Une chose est certaine, selon Rosette Côté, le jugement oblige le gouvernement à négocier rapidement une entente avec les syndicats puisqu'il est maintenant considéré « en défaut d'agir ». Un comité d'équité salariale, composé aux deux tiers de syndiqués dont la moitié doivent être des femmes, devra prendre en charge les travaux.

Par ailleurs, la Commission continuera d'accompagner les entreprises qui, comme le gouvernement, doivent maintenant compléter les calculs d'équité salariale. Ils devront d'ailleurs fournir à la Commission un échéancier précis.

« S'il y a des problèmes à respecter promptement la loi, nous agissons d'un point de vue coercitif et on peut aller jusque devant le tribunal », avertit M^{me} Côté.

Séguin agacé par les surplus fédéraux

PRESSE CANADIENNE

Au lendemain de l'annonce d'un surplus fédéral de 5,2 milliards, le ministre québécois des Finances, Yves Séguin, a exprimé hier sa lassitude de voir perdurer un tel déséquilibre face aux provinces.

« Il faut que le fédéral réalise que ce n'est pas un jeu », s'est exclamé le ministre, interrogé à l'occasion des consultations prébudgétaires qu'il mène ces jours-ci.

Il n'a pas caché son impatience de voir Ottawa accumuler les ex-

cédents alors que les provinces, dont le Québec, ont peine à boucler leur budget.

« Ça me fâche un peu. Je vais certainement être plus agressif, si vous me permettez l'expression, pour discuter avec le fédéral », a-t-il prévenu.

« À la santé, à titre d'exemple, qu'est-ce qu'on attend, maintenant, pour nous aider à affronter nos budgets ? » a-t-il demandé.

Mercredi, le gouvernement fédéral a confirmé qu'il affichait un surplus budgétaire de 5,2 milliards pour les neuf premiers mois de l'exercice 2003-2004.

Le ministre canadien des Finances, Ralph Goodale, semble vouloir accélérer le remboursement de la dette plutôt que de verser plus d'argent aux provinces.

Le ministre Séguin ne se dit guère étonné d'un tel excédent sur neuf mois et avance que le surplus pour 2003-2004 sera « entre 7 et 8 milliards ».

« Ça illustre encore une fois que le déséquilibre fiscal est très réel », a-t-il commenté.

Agriculteurs

Le ministre a par ailleurs manifesté de l'ouverture face à la si-

tuation financière précaire des agriculteurs et espère pouvoir annoncer des mesures à ce sujet dans son prochain budget.

« C'est sûr qu'on va essayer de faire quelque chose dans le budget. J'espère bien trouver, même si Ottawa ne donne pas encore les surplus, on va essayer de trouver quelque chose », a-t-il répondu aux journalistes.

L'UPA a témoigné devant lui du fait que le revenu net des agriculteurs du Québec a connu, en 2002, une baisse de 54 %, par rapport à 2001, passant de 862 millions à 397 millions.

ACTUALITÉS

EN BREF

Alliance Québec : nouveau chef

Le révérend Darryl Gray, de l'Église Union United, connu pour s'être porté à la défense de nombreuses familles de réfugiés, souhaite prendre la tête d'Alliance Québec, à la suite du départ de Brent Tyler, le 30 janvier. Martin Berman, un homme d'affaires, est également dans la course. C'est samedi que le conseil de direction d'Alliance Québec, composé de 40 personnes, choisira entre les deux hommes. Le candidat élu assurera l'intérim jusqu'à la fin mai, alors que sera élu en congrès le président du lobby anglophone. Les deux hommes ont beaucoup de projets en tête. Le révérend Gray souhaite entre autres faire augmenter le nombre de membres, qui est passé de 4198, en 1998, à 1554, en 2003. Pour sa part, Martin Berman veut qu'il y ait plus d'anglophones qui travaillent dans la fonction publique québécoise. Il considère qu'ils sont sous-représentés. Il espère donc pouvoir faire changer les choses. Aucun des deux candidats ne s'exprime couramment en français. Nathaëlle Morissette

Premier mariage gai aux É.-U.

La municipalité de San Francisco, en Californie, a célébré hier le mariage d'un couple de lesbiennes, délivrant le premier certificat de mariage homosexuel de l'histoire des États-Unis. Militants du mouvement gai et lesbien, Del Martin, 83 ans, et Phyllis Lyon, 79 ans, qui vivent en couple depuis 51 ans, ont dit « oui » devant une représentante de la mairie, a annoncé Peter Ragona, un porte-parole de la municipalité. À la place de la formule « mari et femme », Mabel Teng, qui a présidé la cérémonie, a déclaré que le couple était « épouses pour la vie ». Un groupe conservateur a affirmé qu'il allait déposer un recours pour faire annuler ce mariage. Agence France-Presse

HOMME À TOUT FAIRE AVEC CAMION.

TRAVAILLERAIT GRATIS.*

DÉMÉNAGEMENT, TRANSPORT DE CHARGES, TRAVAUX TOUT GENRES, JE SUIS VOTRE HOMME.

DEMANDEZ JOE AU 1 866 587-2553

DEMANDEZ JOE 1 866 587-2553

DEMANDEZ JOE 1 866 587-2553

DEMANDEZ JOE 1 866 587-2553

DEMANDEZ JOE 1 866 587-2553

DEMANDEZ JOE 1 866 587-2553

DEMANDEZ JOE 1 866 587-2553

N'importe quoi, n'importe quand.

Le tout nouveau Tundra Double Cab 2004, maintenant offert.

Qui ne ferait pas n'importe quoi, n'importe quand, juste pour le plaisir de s'en servir ? Le pick-up grand format Toyota Tundra Double Cab 2004 a une capacité de charge utile atteignant les 1 860 lb (sa caisse de chargement est l'une des plus longues et des plus profondes de sa catégorie). Pour remorquer, c'est tout un costaud que vous avez là, doté d'un V8 FORCE-i de 4,7 litres qui ne demande qu'à montrer de quoi il est capable avec son imposant couple de 315 lb-pi. Quand la situation se corse, le robuste cadre de châssis en échelle, l'empattement de 140,6 po et la boîte automatique 4 rapports à commande électronique, tous de série, vous permettent de prendre les choses en douceur. Et pour joindre le confort à l'agréable, le Tundra possède un habitacle spacieux avec des sièges pleine grandeur où vous et quatre équipiers serez contents de faire de longs trajets. Pour en apprendre davantage, voyez votre concessionnaire Toyota ou appelez Joe au 1 866 587-2553.

CAMION TOYOTA
un coup de cœur sans fin

Moins de places assises dans le métro

SÉBASTIEN RODRIGUE

Après une étude de plus d'un an sur trois prototypes, la Société de transport de Montréal (STM) ira de l'avant avec la rénovation des 423 voitures du métro fabriquées en 1973 dans le but d'augmenter leur capacité et de prolonger leur vie de 10 ans.

Le modèle présenté au ministère des Transports ressemble au prototype « C » qui a été mis à l'essai sur différentes lignes pour sonder les usagers du transport en commun. Il comporte 34 places assises, ce qui procure 12 % d'espace supplémentaire grâce à la suppression de deux bancs au centre de la voiture. Le modèle retenu comporte toutefois des ajouts inspirés des deux autres voitures mises à l'essai depuis juin 2002.

La version finale du nouvel intérieur des voitures de métro reste donc à confirmer, mais les bancs seront disposés différemment et il y aura davantage de barres de préhension et de poteaux, explique la porte-parole de la STM, Odile Paradis. Les voitures réaménagées tiendront compte du fait que les passagers font de courtes distances et restent le plus souvent debout.

Mercredi, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé un règlement d'emprunt d'un peu plus de 34 millions pour financer ce réaménagement. Les trois quarts de la facture doivent toutefois être finan-

cés par le gouvernement provincial. La Société de transport profitera de ce réaménagement pour remplacer du même coup les système de ventilation et d'éclairage de ces voitures.

Les voitures de type MR-73 offre présentement 40 places assises et peuvent accueillir 100 personnes. Avec ses voitures rénovées, la STM souhaite augmenter le nombre de place de 10 % pour 2006. Selon la STM, ce gain d'espace est nécessaire en raison du prolongement du métro vers Laval qui amènera 50 000 usagers supplémentaires par jour.

À la fin des années 80, la STM avait rénové ses premières voitures de métro, les MR-63, qui datent des années 60. Ces 336 voitures doivent maintenant être remplacées parce qu'elles ont terminé leur durée de vie maximum.

Cette semaine, la Société de transport de Montréal a d'ailleurs lancé un appel d'offres pour tâter le poulx de sa clientèle afin de déterminer la configuration de la prochaine génération de voitures de métro.

Le remplacement ou la rénovation de toutes les voitures du métro coûtera 750 millions selon des estimations faites en 2002. Il faudra toutefois attendre cinq ans après l'obtention du financement pour recevoir une première voiture et patienter ensuite deux ans pour la dernière livraison.



La STM va modifier sous peu 423 voitures du métro de Montréal, afin d'offrir davantage d'espace aux usagers qui voyagent debout. La configuration retenue s'inspire des trois prototypes, dont celui-ci, mis à l'essai depuis un an sur le réseau.

PHOTO FOURNIE PAR LA STM

Un avocat de John Gotti à la rescousse de Vito Rizzuto

CHRISTIANE DESJARDINS

Le chef de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto, a demandé l'aide d'un cinquième avocat, dans l'espoir d'échapper à l'extradition vers les États-Unis, où on veut le juger pour un triple meurtre commis en 1981.

Il s'agit de John Mitchell, de New York, qui était un des avocats du célèbre John Gotti, le chef de la famille Gambino, mort en prison en 2002, et de Salvatore Vitale, le numéro deux de la famille Bonnano, avant qu'il ne retourne sa veste contre ses associés de la mafia new-yorkaise, en 2003.

Joint hier à son bureau de New York — il a lui-même décroché l'appareil à l'heure du midi — M^e Mitchell a confirmé avoir eu des « discussions » à propos du dossier de Rizzuto. Mais il n'a pas voulu en dire plus, ni même confirmer qu'il était l'avocat de Gotti et Vitale.

À l'instar de ses coaccusés aux États-Unis, Rizzuto met tout en oeuvre pour faire tomber les accusations qui pèsent sur lui. La prescription, qui fait qu'une cause ne peut être entendue parce qu'elle est mise en branle trop longtemps après les faits, est un des arguments possibles. Or, se-

lon nos informations, M^e Mitchell est fort instruit sur ce point de droit. Il a même écrit un mémoire à ce propos.

Au palais de justice de Montréal, on chuchote que les avocats de Rizzuto espèrent aussi contrer l'extradition de leur client en invoquant le fait que la loi canadienne sur le gangstérisme (la première version a été adoptée en 1997, puis amendée en 2001) n'était pas en vigueur au moment de la commission des crimes aux États-Unis, en 1981.

Or, il est un principe bien établi de la législation sur l'extradition : on ne renvoie pas dans un autre pays une personne inculpée d'un crime dont on ne retrouve pas la correspondance dans le Code pénal canadien.

Reste à savoir le poids que ces arguments pourraient avoir dans une cause comme celle que le gouvernement américain a entrepris contre la Cosa Nostra de New York. D'autant plus que la justice de l'État de New York dispose de pas moins de six délateurs de haut niveau, dont Salvatore Vitale, le numéro deux du clan Bonnano.

Les autorités américaines, qui présentent Rizzuto comme un « soldat » de la famille Bonnano et son membre le plus influent au

Canada, soutiennent que le parrain montréalais a comploté et participé aux meurtres de trois capitaines de la famille Bonnano, le 5 mai 1981 à New York, soit, Alfonso Indelicato, Philip Giaccone et Dominick Trinchera.

Le trio souhaitait prendre le contrôle de la famille pendant que le « boss » de l'heure, Philip Rastelli, était en prison. Les trois victimes avaient été attirées dans un guet-apens dans un édifice isolé, et abattues.

Arrêté il y a un mois à son domicile de Montréal, Rizzuto s'est adjoint les services de quatre criminalistes montréalais parmi les plus réputés : Loris Cavaliere, qui a d'ailleurs effectué une visite à New York après avoir reçu son mandat, Pierre Morneau, Louis Belleau et Jean Salois, qui est sorti de sa retraite pour voler au secours de son client de longue date.

S'il veut plaider devant un tribunal québécois, M^e Mitchell devra demander un permis de pratique temporaire au Barreau du Québec. Hier, l'organisme a indiqué que le nom de l'avocat new-yorkais ne figurait pas sur ses listes.

Avec la collaboration d'André Cédilot

PROCÈS DES MOTARDS

La preuve mise en doute

ANDRÉ CÉDILOT

L'avocat Jean-Pierre Sharpe a reconnu, hier, au superprocès pour gangstérisme des neufs présumés Hells Angels Nomads et Rockers de Montréal, qu'il existait un élément de preuve contre son client, Bruno Lefebvre, mais il a immédiatement mis en garde le jury contre sa fiabilité.

Dans son exposé, M^e Sharpe a rappelé que le ministère public avait décrit le motard de 34 ans comme un allié des influents Rockers Pierre Provencher et Steven Falls, actifs dans les secteurs de Verdun et LaSalle. Lefebvre, allègue-t-on, achetait également de la drogue de Provencher.

« Oui, c'est de la preuve », a dit sans ambages l'avocat, avant de renchérir sur le ton de l'interrogation : « Comment apprécier la valeur de ça quand l'information vient d'une personne qui a entendu parler de Provencher par une autre personne ? » en parlant de Stéphane Sirois, devenu agent-source de la police en 1999.

« Est-ce vrai, est-ce crédible ? C'est la parole d'une autre personne. Est-ce suffisant pour donner de la force à ce que Sirois vient de dire ? Je pense que l'élastique est grandement étiré », a soutenu M^e Sharpe, qui s'en est pris ensuite à la crédibilité de Sirois et des témoins. « Ce sont des crabes pris dans un panier de crabes, ils sont prêts à tout pour en sortir ».

Comme l'avaient fait cinq de ses

collègues depuis lundi, M^e Sharpe a cherché à convaincre le jury que la thèse de la poursuite repose sur des suppositions et des spéculations. « Personne n'a jamais fait de trafic avec Lefebvre, ni ne l'a vu trafiquer », a-t-il indiqué.

Selon lui, il est trop facile de mettre tous les motards sur le même pied. « Il y en a peut-être qui ont commis des crimes. Mais dans le cas de Lefebvre, il n'y a aucune preuve hors de tout doute raisonnable », insiste-t-il.

Juste avant lui, l'avocate du Rockers Sébastien Beauchamp avait également fustigé le travail de la Couronne. « On a voulu noyer le poisson, imaginez, 42 accusés et coaccusés. Ils ne sont certainement pas responsables, et tous n'ont pas le même niveau d'implication », estime M^e Lucie Joncas.

Tout en louant le juge Pierre Béliveau pour son travail colossal, M^e Joncas a indiqué aux jurés que le résumé de la preuve de plus de 800 pages qu'il leur a remis est incomplet. En conséquence, elle les a invités à se fier davantage sur les faits qui leur ont été présentés.

Les deux avocats ont clos leurs plaidoiries par des appels à l'équité et à la justice. « Je vous demande de juger Sébastien Beauchamp de la façon dont vous souhaiteriez vous-mêmes être jugés », a déclaré M^e Joncas. Cette envolée aux allures de prêche a peu après été reprise par M^e Sharpe.

SCANDALE FINANCIER

Tout ce que vous n'avez jamais su sur le programme des armes à feu.

Zone libre ce soir 21 h

ICI Radio-Canada

www.radio-canada.ca/zonelibre

3206591A

EN BREF

L'aubergine a été transplantée

Un préposé au stationnement, dénoncé par des centaines de résidants du Plateau Mont-Royal pour son zèle excessif et son arrogance, ne sévira plus dans le secteur de l'école Laurier, a appris *La Presse*. Le Service des infrastructures et du stationnement de la Ville de Montréal l'a assigné à un autre secteur du quartier, avant qu'il ne soit muté au centre-ville lors de la prochaine rotation des préposés à la fin de mars. Les parents des élèves de l'école Laurier se sont à maintes fois plaints de son intolérance et de ses manières rudes envers des automobilistes garés illégalement le temps d'aller chercher les enfants à l'école. Le préposé, connu des résidants uniquement sous son numéro de matricule, a fait l'objet d'une pétition de 300 noms qui sera bientôt présentée aux élus montréalais. Yves Deslauriers, porte-parole de la Ville de Montréal, a insisté pour dire que le préposé ne « faisait que son travail ». « Dans le cas de l'école Laurier, s'il y a des règlements, c'est pour la sécurité des enfants. Si le règlement ne convient pas, il faudrait le dire à l'arrondissement. »

L'opération nids-de-poule se poursuit

Près de 500 cols bleus ont continué hier de boucher les nombreux nids-de-poule qui rongent les rues de la ville de Montréal. Jusqu'à maintenant, les employés de la ville ont parcouru près de 500 kilomètres de rues et ils ont appliqué 289 tonnes d'asphalte. L'administration municipale n'est toutefois pas en mesure de chiffrer le nombre exact de nids-de-poule réparés. Le travail sera toutefois à recommencer d'ici peu puisque l'asphalte ne tient pas très longtemps. La Ville a donc prévu maintenir cette opération jusqu'au printemps et promet des investissements supplémentaires dès l'été prochain pour la réfection des rues. Les automobilistes font face à un nombre important de nids-de-poule dans les rues de Montréal cet hiver en raison des fortes précipitations, des variations de température et des nombreuses opérations de déneigement qui abîment la chaussée.

Sébastien Rodrigue

Le projet Benny Farm approuvé

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) donne son aval au projet résidentiel Benny Farm dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. L'office avait tenu des consultations publiques l'automne dernier sur la version finale du projet qui comprend plus de 500 logements ainsi que la construction d'un CLSC et d'un centre sportif et communautaire. Dans son rapport, l'OCPM justifie sa décision par le soutien de la communauté locale et la prédominance du volet résidentiel. L'office recommande donc au conseil municipal d'accepter les modifications au plan d'urbanisme pour réaliser ce projet. En contrepartie, il suggère de signer un protocole pour les équipements collectifs, notamment pour garantir le caractère public du centre sportif et communautaire. Au cours des dernières années, la relance du site Benny Farm avait été reportée à plusieurs reprises.

La sentence de Pélissier portée en appel

Le ministre de la Justice et procureur général du Québec, Marc Bellemare, portera en appel la sentence de 14 mois de détention infligée mercredi au proxénète André Pélissier. Le ministre est demeuré muet quant aux motifs ayant guidé sa décision. Déclaré coupable de quatre chefs d'accusation liés au proxénétisme, André Pélissier, alias Monsieur Soleil, a été condamné mercredi à 14 mois qui s'ajoutent aux 14 mois de détention provisoire déjà purgés. Si la Couronne, qui réclamait une peine globale de cinq ans d'emprisonnement, s'est dite plutôt satisfaite de la décision du juge Pierre Verdon, plusieurs personnes ont dénoncé cette « sentence bonbon » à l'extérieur de la salle d'audience. Le ministre Bellemare a assuré que la pression du public n'avait joué aucun rôle et que sa décision d'en appeler a été prise en fonction de la jurisprudence. L'avocat de Pélissier, M^e Yves-André Le Boutillier, s'est dit surpris de l'annonce du ministre Bellemare et a indiqué son intention d'en appeler d'une sentence qu'il juge trop lourde « pour avoir incité une seule mineure à se prostituer ».

Le Soleil



SOURCE : IMAGES RADIO-CANADA OTTAWA- GATINEAU ©
Le face-à-face entre le policier Daniel Bourgeault et Jorge Ivan Giraldo a duré quelque 20 minutes.

Il parle à sa conjointe avant de se faire abattre

LE DROIT

GATINEAU — Tout juste avant de se faire abattre par un policier de Gatineau, mercredi soir, Jorge Ivan Giraldo, 34 ans, a communiqué avec sa conjointe pour lui dire qu'il l'aimait et qu'elle devrait bien s'occuper de leurs quatre enfants à l'avenir.

Le caméraman Stéphane Beaudoin, qui a pratiquement croqué toute la scène, a prêté son téléphone à Giraldo, pour qu'il effectue son appel. « Je filmais la scène et le policier qui gardait le suspect en joue a crié qu'il voulait un cellulaire. Le policier à mes côtés a pris le mien et l'a lancé au suspect. »

La victime, originaire d'Ottawa, et un complice, Dimitri Kalif, 26 ans, deux chauffeurs de taxi, venaient tout juste de se faire surprendre par les policiers de Gatineau, après avoir commis un vol qualifié au dépanneur L'Escale, dans le secteur Hull, vers 20 h 45. Kalif s'est im-

médiatement rendu, mais Giraldo s'est sauvé en direction de la rue Saint-Dominique, où le face-à-face entre le policier Daniel Bourgeault et lui a duré quelque 20 minutes. À plusieurs reprises durant la confrontation, Giraldo a pointé son imitation d'arme à feu en direction de l'agent Bourgeault. Ce dernier a répété à plusieurs reprises au suspect de jeter son arme.

Après son appel, le suspect est devenu très agité, et quelques instants après, les coups de feu sont partis. « Il est devenu très nerveux et je sentais qu'il allait se passer quelque chose. J'ai l'impression qu'il était prêt à mourir. À un moment donné, j'ai changé de place, car je sentais que ma sécurité était en danger. »

Giraldo s'est fait tuer par au moins un coup de fusil de calibre 12, qui aurait été tiré par le policier Daniel Grenier, quand le suspect a foncé en direction de l'agent Bourgeault.

Sans Frontières ne se tourne pas les pouces

MARCEL LAROCHE

À l'oeuvre dans la grande région métropolitaine depuis à peine six mois pour contrer les activités criminelles des gangs de rue, les policiers de la nouvelle escouade Sans Frontières, regroupant des policiers de Montréal, de Laval, de Longueuil, de la SQ et de la GRC, ont procédé jusqu'à ce jour à 88 arrestations, en plus de saisir 28 armes à feu et des stupéfiants d'une valeur estimée à plus de 1,5 million de dollars sur le marché noir.

Profitant de la plus récente intervention survenue mardi et au cours de laquelle deux hommes et une femme ont été appréhendés en possession de stupéfiants, le commandant Yves Riopel, responsable de la section du crime organisé à la police de Montréal, a présenté, hier, le bilan des opérations effectuées par les cinq corps policiers depuis le mois de septembre 2003.

Sans dévoiler tous les dessous de l'enquête, il a dit avoir mené une perquisition fructueuse à la boutique Exotica, du 6790, rue Saint-Hubert. En plus de procéder à l'arrestation des trois occupants du

commerce, Arlides Noa Matos, 46 ans, Ignazio Forte, 32 ans, et Estel-la Vasquez, 42 ans, les enquêteurs ont saisi 5,3 kilos de cocaïne, 9000 comprimés d'ecstasy, 500 grammes de haschisch, ainsi que 65 360 \$ en argent canadien et 1040 \$ en devises américaines.

Le trio a été accusé cette semaine de complot, trafic et possession de stupéfiants.

Trois autres perquisitions effectuées le 23 janvier dans des résidences de l'arrondissement de La-Salle, à Montréal, se sont également soldées par l'arrestation de John Delroy, 37 ans, André Daniel, 27 ans, Junior Graham, 37 ans, Marion Roberts, 21 ans, et Lionel Leckey, 24 ans.

D'après l'enquête policière, ces individus se seraient acoquinés avec les Good Fellows, un gang de rue impliqué dans le trafic de stupéfiants dans le sud-ouest de la métropole. D'ailleurs, la plupart des individus arrêtés par la police au cours des derniers mois ne font pas partie des principaux gangs de rue évoluant dans la grande région métropolitaine, dont les Crack Down Posse et les Bo Gars et leurs clubs satellites.

Fausse alerte à l'aéroport Montréal-Trudeau

Les vols en partance pour les États-Unis ont été retardés de plus d'une heure en soirée hier à l'aéroport Montréal-Trudeau. Le système de sécurité de l'aéroport a détecté un colis suspect, déclenchant ainsi une alerte générale dans l'aéroport. Les

autorités ont par la suite annoncé que toute menace avait été écartée. Il a été impossible de savoir si le colis suspect était effectivement dangereux.

Nicolas Bérubé



Mario Lirette



Marie-Laurence

105.7

Montréal

Rythme FM

Les week-ends à Mario

VENDREDI

16h À 20h

SAMEDI ET DIMANCHE

12h À 17h

3204975A

MONDE

L'Iran de nouveau dans l'embarras

L'Agence de l'énergie atomique a trouvé des plans non déclarés d'une centrifugeuse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a trouvé en Iran les plans non déclarés d'un modèle sophistiqué de centrifugeuse alors que Téhéran s'était engagé à faire toute la lumière sur son programme nucléaire, ont indiqué hier des diplomates à Vienne.

Selon ces sources, il ne s'agit pas cependant d'une révélation pouvant être utilisée par l'agence onusienne pour envoyer le dossier iranien devant le Conseil de sécurité, seul habilité à prendre d'éventuelles sanctions.

Les centrifugeuses sont utilisées pour séparer dans le minerai d'uranium les molécules d'uranium 235.

Il faut 21 kg d'uranium 235 enrichi à 80-90 % pour faire une bombe atomique, selon les spécialistes.

En octobre, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA avait lancé un ultimatum à l'Iran en lui demandant de révéler tous les détails de son programme nucléaire. Le Conseil doit se réunir le 8 mars pour examiner le dossier iranien.

À Berlin, le sous-secrétaire d'État américain, John Bolton, a affirmé que les États-Unis estimaient que l'Iran tentait toujours de fabriquer l'arme nucléaire. « Nous allons sérieusement examiner ce que nous allons faire avec l'Iran », a-t-il déclaré à des journalistes.

Il a ajouté que toute action à venir serait engagée avec la coopération de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Le responsable américain a refusé d'exclure l'usage de la force. « Un ensemble d'options sont à notre disposition (...) et il dépendra des Iraniens de savoir celle que nous retiendrons », a-t-il indiqué.

À Rome où il était en visite, le chef de la diplomatie iranienne, Kamal Kharazi, a répondu que son pays « n'avait pas de plan pour développer des armes nucléaires » et a confirmé la volonté de Téhéran de coopérer avec l'AIEA.

« Nous avons décidé de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous insistons sur notre droit légitime à avoir la technologie nucléaire à des fins pacifique », a-t-il ajouté.

De sources diplomatiques, on indique que l'AIEA a utilisé des informations recueillies lors du dé-

mantèlement du programme nucléaire de la Libye pour remonter jusqu'à l'Iran.

« Il s'agit des mêmes matériels que ceux qu'avaient les Libyens. C'est la même chose », a affirmé un diplomate. « Il est possible de recouper des informations provenant de différentes sources pour présenter en dernier recours quelque chose qui ne peut plus être démenti », a-t-il ajouté.

En novembre, l'AIEA avait affirmé que l'Iran lui avait caché pendant 18 ans les aspects les plus sensibles de son programme nucléaire, dont ses activités d'enrichissement d'uranium.

Le président pakistanais, Pervez Musharraf, a récemment « pardonné » au scientifique pakistanais Abdul Qadeer Khan pour sa res-

pensabilité dans les transferts illécites de technologie nucléaire dont auraient notamment bénéficié l'Iran et la Libye.

L'AIEA a contribué à dévoiler le scandale de ces trafics nucléaires clandestins en alertant Islamabad l'an dernier que l'Iran possédait des plans de centrifugeuses similaires à ceux que le Pakistan avait utilisés pour mettre au point la bombe atomique. Ces plans avaient été acquis par le Dr Khan dans les années 70 alors qu'il travaillait aux Pays-Bas.

Les développements en Iran surviennent au lendemain de la présentation, par le président américain George W. Bush, visant à resserrer les contrôles en vigueur pour contrer la prolifération d'armes nucléaires.

Quatre blessés à Port-au-Prince

Les partisans du président Aristide empêchent la tenue d'une manifestation

AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Plusieurs centaines de partisans du président Jean-Bertrand Aristide ont empêché hier la tenue d'une manifestation de l'opposition dans le centre de Port-au-Prince, faisant quatre blessés, selon des opposants.

« Nous sommes ici pour empêcher l'opposition terroriste de prendre d'assaut un commissariat », a expliqué Herold Geffrad, l'un des partisans du chef de l'État, sur la place du Canapé vert où avait été convoquée la manifestation, en définitive annulée par l'opposition.

Tôt dans la matinée, des centaines de jeunes, membres d'organisations populaires (OP) du parti Lavalas au pouvoir, avaient érigé des barricades de pneus enflammés afin de bloquer les artères donnant accès à la place. Ils ont empêché tout véhicule d'approcher et pourchassé des passants présumés venir manifester pour réclamer la démission du président Aristide.

Lors d'une conférence de presse, la Plate-forme de la société civile, qui réunit quelque 200 organisations et associations, et des partis de l'opposition ont affirmé que trois personnes avaient été blessées par des pierres et une quatrième par balle par des partisans du pouvoir.

Une nouvelle manifestation de l'opposition est prévue dimanche. Pour l'un de ses responsables, Evans Paul, M. Aristide « s'est confirmé comme un président délinquant, hors la loi qui a attaqué avec la complicité de la police des manifestants pacifiques ».

« Au lieu du mensonge, de la corruption et de la violence, nous voulons le respect, la justice et la démocratie », a-t-il affirmé. L'opposition politique au président a pris ses distances avec le mouvement insurrectionnel lancé il y a une semaine aux Gonaïves, dans le nord-ouest du pays.

Depuis le 5 février, cette ville, la quatrième du pays avec 200 000 habitants, est aux mains d'un groupe armé qui réclame la démission du chef de l'État. Mercredi, un pillard aurait été exécuté par ce groupe, tandis qu'un cadavre était signalé par des témoins. Ces deux morts feraient porter le bilan des violences en une semaine à 49 morts.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse à laquelle il avait convié la presse internationale dans le palais présidentiel, le président Aristide a appelé hier l'opposition à ne pas « utiliser la violence mais le dialogue » car « il n'y a pas d'autre solution pour résoudre la crise » qui secoue depuis plusieurs semaines son pays.

M. Aristide a par ailleurs affirmé qu'il n'envisageait pas d'écourter son mandat, déclarant qu'il quitterait le pouvoir « le 7 février 2006 », au terme prévu de son quinquennat. « Il y a eu 32 coups d'État en Haïti en 200 ans d'indépendance, mais nous devons aller maintenant d'une élection démocratique à une autre élection démocratique », a-t-il ajouté.

À Washington, le secrétaire d'État américain Colin Powell a assuré que les États-Unis ne visaient pas à un « changement de régime », tout en se déclarant « déçu » par l'incapacité du président haïtien à bâtir une démocratie stable.



PHOTO AFP ©

Un sympathisant du président Jean-Bernard Aristide franchit en sautant une barricade formée de pneus enflammés qui avait été érigée hier à Port-au-Prince pour freiner la tenue d'une manifestation contre le président haïtien.

Israël ne défendra pas son mur à La Haye



Israël a signifié hier son refus catégorique de se présenter devant la Cour internationale de justice de La Haye, qui doit examiner à partir du 23 février la légalité de la barrière de séparation érigée par l'État hébreu pour se protéger de l'infiltration de kamikazes palestiniens.

« La Cour n'a pas la compétence » pour débattre de la question de la clôture de sécurité, ont déclaré le premier ministre Ariel Sharon et cinq de ses principaux ministres. Israël a déjà soumis au tribunal, fin janvier, un document écrit expliquant que son « droit fonda-

mental » à assurer sa défense ne peut être remis en question.

Plus de 15 000 ouvriers poursuivent la construction de la barrière faite de murs de ciment, de clôtures de métal et de barbelés. Déjà 200 kilomètres de cette ligne de séparation ont été érigés depuis l'été dernier. Au total, la barrière devrait couvrir, en 2005, plus de 700 kilomètres, pénétrant parfois profondément dans les Territoires occupés où se trouvent des colonies juives. Environ 350 000 Palestiniens seront isolés par la barrière, car ils se retrouveront du côté israélien.

Le qualifiant de « mur de l'apartheid », les Palestiniens y voient une façon pour Israël de s'emparer furtivement de grandes parties de leur territoire, empêchant la création éventuelle d'un État palestinien viable comme le prévoit la feuille de route, le dernier plan de paix parrainé par Washington.

Le gouvernement israélien a cité, hier, la position d'une vingtaine de pays, dont le Canada, les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Australie, qui nient également la compétence de la Cour in-

ternationale dans cette affaire, estimant qu'il s'agit d'un sujet politique et non juridique. Ces pays n'acceptent pas pour autant la barrière de séparation, mais croient que la solution doit être négociée.

« La Cour n'a pas la compétence » pour débattre de la question de la clôture de sécurité, ont déclaré le premier ministre Ariel Sharon et cinq de ses principaux ministres.

Par contre, 17 pays en majorité arabes et musulmans estiment que la ligne de séparation est bien du ressort de la Cour internationale. C'est l'ONU qui a demandé à la Cour un « avis consultatif » sur les conséquences juridiques du mur. Les Nations unies condamnent la construction de la barrière.

Depuis quelques jours, Israël lais-

se entendre qu'il pourrait raccourcir son mur d'une centaine de kilomètres et abandonner le projet d'encerclement de colonies juives en Cisjordanie. Il a aussi indiqué que certaines parties de la barrière pourraient être déplacées afin de ne pas pénaliser des populations palestiniennes considérées comme innocentes. Le tracé de la ligne de séparation est d'ailleurs contesté actuellement devant la Cour suprême d'Israël par des groupes de défense des droits humains.

Un gros show

« Tous les États ont des frontières à défendre et nombreux sont ceux qui érigent des clôtures ou des murs, qu'ils soient physiques ou électroniques », a commenté hier Armand de Mestral, professeur de droit international à l'Université McGill, de Montréal.

Les États-Unis, par exemple, ont érigé une clôture à leur frontière avec le Mexique pour endiguer l'immigration clandestine. L'Arabie Saoudite vient de faire la mé-

me chose sur sa frontière avec le Yémen, afin d'empêcher les infiltrations d'extrémistes et la contrebande d'armes. Dans le cas d'Israël, la situation se complique passablement du fait que les Palestiniens n'ont pas d'État formel et que les « frontières » sont incertaines.

Pour M. de Mestral, les audiences de la Cour internationale de justice risquent de devenir un « gros show ». Les Palestiniens vont tenter d'en tirer un profit maximal auprès de l'opinion internationale, tandis que des groupes israéliens vont organiser des manifestations à La Haye, dont Zaka, une organisation juive ultra-orthodoxe de premiers secours aux victimes d'attentat, qui a l'intention d'y exhiber la carcasse d'un autobus détruit le mois dernier dans l'explosion déclenchée par un kamikaze.

Le juriste montréalais signale que la Cour va d'abord décider de la recevabilité de la demande soumise par l'ONU. Le tribunal de 15 juges pourrait, par exemple, choisir de limiter son examen juridique à certains aspects de la question, comme la légitimité du tracé de la ligne de séparation selon qu'elle se trouve en milieu urbain ou rural.

On en a pour des mois, sinon davantage, croit M. de Mestral.

IRAK

Le chef du Centcom échappe à une attaque

AGENCE FRANCE-PRESSE

BAGDAD — Le chef du Commandement central des forces américaines (Centcom), John Abizaïd, a échappé hier à une attaque aux roquettes à Falloujah près de Bagdad, alors que l'ONU s'est prononcée pour la tenue d'élections directes en Irak mais vraisemblablement pas d'ici l'été.

Le général Abizaïd et le général Charles Swannack, le commandant de la 82^e division aéroportée, « visitaient le quartier général des forces de la défense civile irakienne lorsque trois RPG ont été tirés sur le convoi à partir des toits voisins », a déclaré le général Mark Kimmitt, directeur adjoint des opérations militaires américaines.

« Aucun soldat ni civil n'ont été atteints » par les tirs, a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Bagdad. « Les soldats de la coalition et les membres de la défense civile ont riposté aux tirs et pourchassé les assaillants » à Fallou-

jah, à 50 km à l'ouest de Bagdad. Selon lui, les généraux Abizaïd et Swannack n'étaient pas directement visés par l'attaque. Affirmer que les roquettes aient spécifiquement visé les deux hommes, profitant d'une faille dans la sécurité, « c'est un pas que nous ne sommes pas prêts à franchir pour l'instant », a-t-il affirmé.

Selon la police irakienne, deux civils irakiens ont été tués par les tirs de riposte des soldats américains, mais l'armée américaine a affirmé ne pas avoir d'informations pour l'instant sur ces décès.

Le général Kimmitt a par ailleurs affirmé que le Jordanien Abou Moussab al-Zarqaoui, dont la tête a été mise à prix par Washington pour 10 millions de dollars, était le « suspect numéro un » dans les attentats sanglants survenus en 2003 à Nadjaf au sud de Bagdad, et contre les bureaux de l'ONU dans la capitale.

Cet homme, soupçonné d'être lié au réseau terroriste Al-Qaeda, est « le pire terroriste qui puisse se trouver en Irak », possédant tout un réseau de contacts à travers

l'Europe, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, pour la première fois depuis l'arrivée des soldats japonais en Irak, un obus de mortier a été tiré contre une zone proche de leur base à Samawa, dans le sud du pays, sans faire de victimes.

Ces violences sont survenues après des attentats particulièrement meurtriers dans et près de Bagdad mardi et mercredi contre des bureaux de la nouvelle armée et des forces de sécurité irakiennes faisant plus de 100 morts.

Compromis

Sur le plan politique, le chef de la mission de l'ONU en Irak, Lakhdar Brahimi, a proposé hier un compromis entre la position de la coalition dirigée par les États-Unis et celle du grand ayatollah chiite Ali Sistani, en se prononçant pour la tenue d'élections directes mais vraisemblablement pas d'ici l'été.

L'ayatollah Ali Sistani « est totalement dans son droit de demander la tenue d'élections et nous sommes tout à fait d'accord

avec lui car c'est le meilleur moyen pour résoudre le problème irakien », a-t-il dit après une réunion à Nadjaf avec le dirigeant spirituel de la communauté chiite d'Irak, qui représente 60 % de la population.

« Nous sommes aussi d'accord avec lui sur le fait qu'il faut qu'elles se tiennent dans les meilleures conditions et soient bien préparées pour obtenir les résultats attendus par lui et par le peuple irakien », a ajouté le chef de la délégation chargée par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan d'étudier la faisabilité d'un tel scrutin.

Le leader religieux chiite réclame que l'assemblée transitoire, qui doit être mise en place d'ici au 31 mai, soit issue d'élections directes.

L'accord du 15 novembre 2003, signé entre la coalition et le conseil de gouvernement transitoire irakien et fixant les étapes du transfert de souveraineté d'ici à la fin 2005, stipule au contraire que les membres de l'Assemblée seront issus d'un scrutin indirect.



PHOTO REUTERS

Le général John Abizaïd

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

Clark pour Kerry

Le général à la retraite Wesley Clark, qui s'est retiré mercredi de la course à l'investiture démocrate, entend appuyer le favori, John Kerry, selon des responsables du parti. Le porte-parole du candidat défait, Matt Bennett, n'a pas voulu confirmer formellement la nouvelle hier, se contenant de préciser que « le général Clark avait hâte de se rendre au Wisconsin pour être avec le sénateur Kerry ». Les primaires doivent se tenir dans cet État mardi prochain. L'ex-gouverneur du Vermont, Howard Dean, multiplie de son côté les attaques contre M. Kerry, qui a pris une avance considérable dans la course visant à définir qui affrontera George W. Bush lors des élections présidentielles de novembre prochain. D'après AP

RUSSIE

En campagne

La campagne pour la présidentielle russe du 14 mars s'est officiellement ouverte hier, Vladimir Poutine promettant d'améliorer « la qualité de vie » des Russes et se plaçant au-dessus de la mêlée des autres candidats, pour un scrutin attendu comme un « plébiscite » pour le maître du Kremlin. Le chef de l'État a refusé de participer aux débats télévisés électoraux et a renoncé à son temps d'antenne octroyé gratuitement à chaque candidat. Jouissant d'une cote de popularité de près de 80 %, alors qu'aucun des six autres candidats en lice ne dépasse la barre des 4 % d'intentions de vote, le président Poutine est assuré de la victoire dès le premier tour du scrutin. Pour plusieurs analystes, la seule inconnue du scrutin sera le taux de participation, que les partisans de Poutine craignent trop faible. D'après AFP

GRANDE-BRETAGNE

Des vols annulés

Deux vols de British Airways au départ de l'aéroport londonien de Heathrow et Riyad ont été annulés pour des « raisons de sécurité », a annoncé un porte-parole de la compagnie. Cette décision intervient suite aux « derniers conseils » des autorités britanniques, a-t-il ajouté, sans détailler la nature de la menace. Ces deux mêmes vols avaient déjà été annulés à deux reprises entre le 31 décembre et le 3 janvier. Il s'agissait des premières annulations de vols entre la Grande-Bretagne et les États-Unis par crainte d'une attaque terroriste depuis les attentats du 11 septembre 2001. D'après AFP

PROCHE-ORIENT

M^{me} Arafat accuse

La femme du chef de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, Soha, a accusé hier le premier ministre israélien, Ariel Sharon, d'être derrière les « fuites de presse malveillantes » affirmant qu'elle est impliquée dans des opérations de blanchiment d'argent. Le parquet de Paris a ouvert en octobre 2003 une enquête préliminaire visant M^{me} Arafat pour d'importants virements d'origine indéterminée sur ses comptes bancaires parisiens, a-t-on appris cette semaine de source judiciaire. D'après AFP



On vous fait une fleur.

À la Saint-Valentin, offrez un photo-téléphone



Photo-téléphone Audiovox 8900



Photo-téléphone LG 5450

149,99 \$*

chacun avec un contrat de 3 ans

- 30 jours gratuits de messagerie photo*
- 10 impressions gratuites*
- jusqu'à 4 mois d'appels locaux illimités**

Faites vite, l'offre se termine le 16 février !

DE PLUS, à l'achat d'un photo-téléphone, offrez-vous une imprimante photo HP pour

34,99 \$**

(prix de détail de 199,99 \$)



En cadeau ! Un CD inédit gratuit !**

le futur est simple^{MD}

TELUS
mobilité^{MC}

Pour plus de détails sur cette super offre, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilité.com

FUTURE SHOP

Nouvelles mises en service seulement. Les téléphones offerts peuvent varier d'un emplacement à l'autre. La messagerie photo est seulement offerte dans nos zones de couverture numérique 1X. Pour obtenir plus de détails et voir nos cartes de couverture, visitez telusmobilité.com. *Offre valable jusqu'au 16 février 2004. Offre valable avec les mises en service effectuées en magasin; là où c'est impossible, un rabais postal sera remis (le montant varie selon l'appareil). †Offre valable jusqu'au 31 mars 2004. ‡Visitez telusmobilité.com/quideneuf pour obtenir davantage de renseignements sur cette offre et une liste des marchands participants. **Obtenez 2 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 2 ans dans le cadre des forfaits sélectionnés. Obtenez 4 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 3 ans dans le cadre des forfaits sélectionnés. Offre valable jusqu'au 31 mars 2004. ††Après rabais instantané de 100 \$ et rabais postal de 50 \$US (65 \$CA). Le rabais postal de HP peut varier en fonction de la fluctuation du taux de change. Offre valable jusqu'au 16 février 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks. Seulement offert chez certains détaillants et marchands participants. Certains détaillants et marchands participants peuvent vendre cette imprimante plus cher. Câble USB non compris. Demandez des renseignements additionnels en magasin. Visitez telusmobilité.com/quideneuf pour obtenir davantage de renseignements. ‡‡Offre d'une durée limitée valable du 15 janvier au 28 février 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks. Cette offre ne s'applique pas aux forfaits prépayés. © 2004 SOCIÉTÉ TELE-MOBILE.

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial
Le Boulevard
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary,
bureau GR-2
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne,
bureau 1470
Verscell Communications
1485, rue Amherst
Dollard-des-Ormeaux
La Zone SCP
3349B, boul. des Sources
Saint-Laurent
D2 Technologie
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Radiocommunication inc.
9, boul. de la Seigneurie,
bureau 7
Joliette
Multicom Communications 2000
159, boul. Antonio-Barrette
Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L.
Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Proxi Télécom inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny
Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, bureau C
Rosemère
Place Rosemère
Contact Com. D.L.
Communications
259, boul. Labelle, bureau 102
Saint-Jérôme
Carrefour du Nord
Terrebonne
Galeries de Terrebonne
SRAD Communications inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno
Beleil
Cellulaire +
559, boul. Laurier
Candiac
D2 Technologie
89, ch. Saint-François-Xavier
Greenfield Park
Proxi Télécom inc.
3814, boul. Taschereau
Sainte-Julie
Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Le défi de Montréal



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

Une équipe de l'OCDE, spécialisée dans l'analyse des régions métropolitaines, a examiné de près la région de Montréal. L'étude qui en résulte est fort intéressante et ce à plusieurs égards. Elle brosse un portrait statistique détaillé de cette région, démontre les progrès réalisés depuis quelques années et nous rappelle avec justesse, qu'à l'époque de la mondialisation des échanges, nous avons du travail à faire si nous voulons réussir à attirer et conserver une main-d'oeuvre qualifiée.

Cette étude a d'abord le mérite de rappeler à quel point l'économie de la région métropolitaine est importante pour le Québec. Représen-

L'étude de l'OCDE a le mérite de rappeler à quel point l'économie de la région métropolitaine est importante pour le Québec.

tant près de la moitié du PIB de la province, Montréal est responsable de 70 % de ses exportations. On y souligne également l'importante mutation qu'a connu l'économie du Montréal métropolitain. Aujourd'hui, près de 70 % de son PIB est tributaire du secteur tertiaire. Selon l'OCDE, l'un des grands avantages de la région métropolitaine de Montréal réside dans l'existence de groupes d'entreprises dans des secteurs porteurs comme l'aérospatiale, la biotechnologie et les télécommunications.

Malgré cette amélioration, le classement de Montréal, en termes de compétitivité par rapport aux 65 grandes régions métropolitaines in-

ternationales de l'OCDE, n'est pas des plus reluisants. Avec un PIB par habitant de 26 629 dollars US, la métropole québécoise arrive au 44^e rang. Cette mesure de compétitivité, qui se limite uniquement au PIB par habitant, est cependant boiteuse. Elle ne tient pas compte de facteurs comme la qualité de vie, la diversité culturelle et le climat politique et social. Cela dit, c'est la seule qui existe lorsqu'il s'agit de comparer des régions métropolitaines entre elles.

Selon l'organisme international, la principale lacune de Montréal réside dans sa faible productivité, qui explique à elle seule 62 % de l'écart de compétitivité avec Boston, qui se situe en tête de liste. Les auteurs de l'étude vont encore plus loin dans leur analyse et identifient la sous-scolarisation de la main-d'oeuvre montréalaise comme raison principale de la faiblesse de notre productivité. Seulement 21 % de la main-d'oeuvre de la région métropolitaine détient un diplôme universitaire ou de troisième cycle, comparativement à 37 % pour Washington, 33 % pour Boston ou 24 % pour Toronto.

Cette constatation étonne pour une région qui compte quatre universités, 30 cégeps et 40 instituts professionnels et techniques. Il est vrai que le Québec avait tout un rattrapage à faire en matière d'éducation. Mais depuis 1970, les dépenses du Québec en éducation dépassent la moyen-

ne nationale.

Le tableau est toutefois moins sombre si l'on décortique cette statistique par tranches d'âge. Plus la main-d'oeuvre rajeunit, plus son degré de scolarisation augmente. La situation est encore plus encourageante lorsque l'on regarde la relève qui se prépare. Une autre étude publiée cette semaine nous apprenait que Montréal se classe au deuxième rang parmi les 30 plus grandes agglomérations d'Amérique du Nord pour son nombre d'étudiants *per capita*.

Le défi de Montréal sera alors d'être assez stimulante, tant au point de vue économique que social et culturel, pour garder ce nouveau bassin de main-d'oeuvre.

L'effet DVD



mroy@lapresse.ca

MARIO ROY

L'apparition du format DVD ainsi que de la quincaillerie de cinéma maison est en train de modifier profondément l'industrie du cinéma. Et ce, de façon souvent étonnante. Évidemment, le mode de fréquentation du film est le premier touché. Mais, à la longue, on se rend compte aussi que les choix éditoriaux des producteurs, la logistique des tournages, les stratégies de marketing, le financement de l'industrie et même la mémoire cinématographique sont entrés en mutation.

On aura vu peu de nouvelles

Le DVD fait aussi renaître les classiques et le cinéma de répertoire, d'autant plus qu'il est beaucoup acheté, et non loué, par les cinéphiles.

technologies illustrer de façon si convaincante la réflexion *macluhanesque* selon laquelle le médium est le message.

Deux chiffres décrivent le basculement en train de se produire.

En 2003, les recettes en salles nord-américaines ont légèrement baissé pour la première fois en dix ans pour se situer à 9,2 milliards (US). Les recettes de vente et de location en formats DVD et VHS ont par contre atteint... 22,5 milliards ! (La vidéocassette VHS s'éteint, alimentant aujourd'hui moins de 20 % des projections en cinéma maison.)

Cette mutation produit des effets souhaitables. Et d'autres qui le sont moins.

Parmi ces derniers, le circuit du DVD a eu tendance à favoriser les *blockbusters*, ce qui n'est guère étonnant. Selon le *New York Times*, les films ayant encaissé plus de 100 mil-

lions au box office récoltent en plus presque 200 % de ce pactole dans le circuit du cinéma maison ; à l'inverse, à moins de 10 millions en salles, le DVD ne vend pas. On comprend aisément que cela commence à influencer sur les choix effectués par les producteurs au moment d'autoriser ou non un tournage, ce qui tend à défavoriser le cinéma plus pointu.

Mais ce n'est pas une fatalité absolue.

Car, en même temps, le DVD fait renaître les classiques et le cinéma de répertoire — d'autant plus que, contrairement au format VHS dont la rentabilité était tirée de la location, le DVD est beaucoup acheté, et non loué, par des cinéphiles qui tiennent à le conserver.

Par exemple, ce mois-ci, l'événement DVD est la parution d'un coffret Ingmar Bergman en six disques chez MGM.

D'autre part, le catalogue des grands studios américains, dont la valeur marchande était évaluée à cinq milliards en 1988, vaut de 15 à 20 fois plus aujourd'hui, principalement en raison de la possibilité de l'exploiter dans le circuit du cinéma maison.

Paradoxalement, cela a aussi une énorme influence.

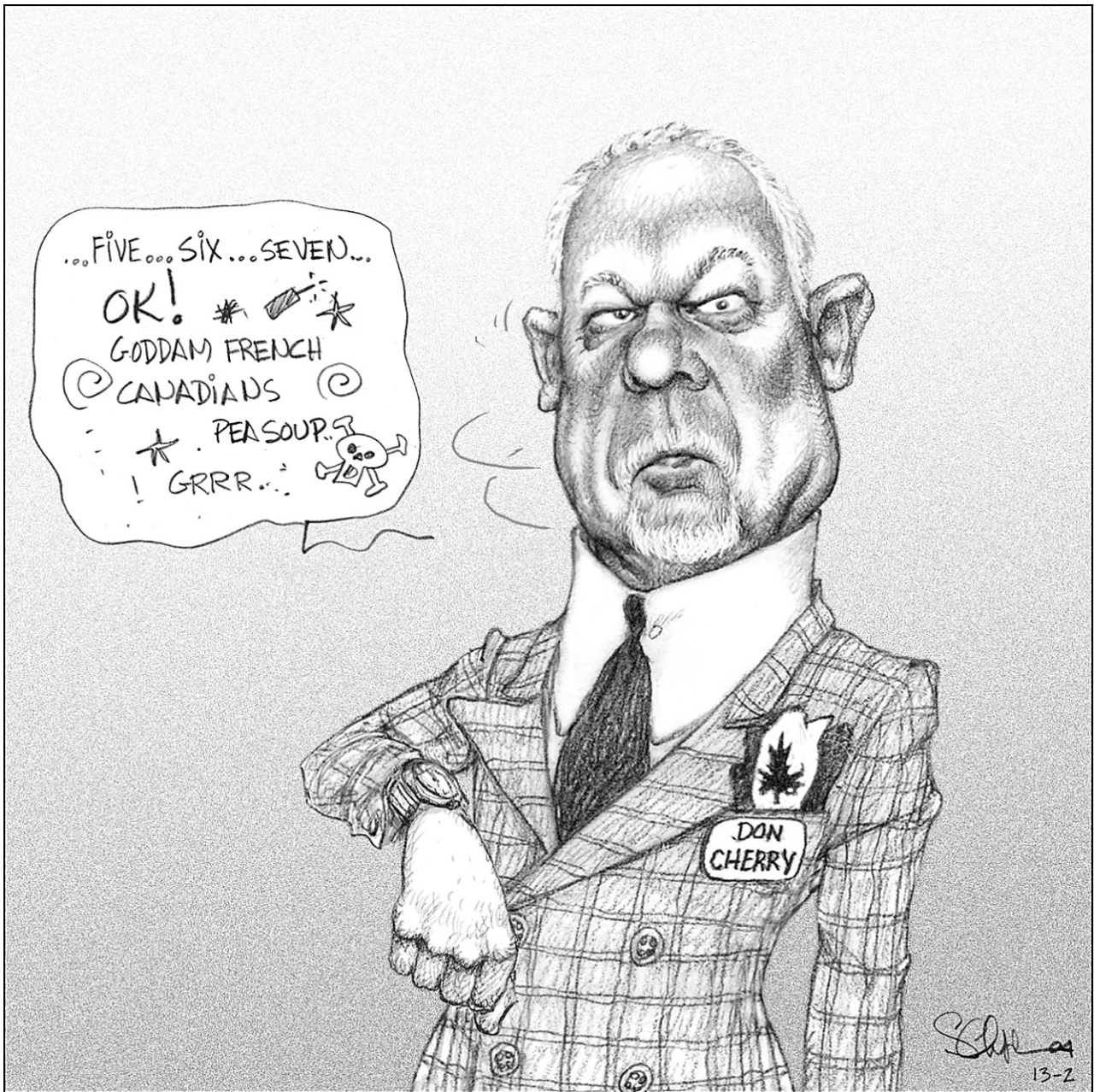
« Dans un jeu où l'on risque d'énormes capitaux, les actifs des catalogues présentent un point d'appui à tout levier financier », écrivent Peter S. Grant et Chris Wood dans *Le Marché des étoiles*, récemment paru.

Au total, il y a deux choses à retenir.

La première est que le coût du cinéma maison va continuer à baisser. Cet hiver, on a vendu aux États-Unis des lecteurs DVD à moins de 30 dollars. Et le disque va être bientôt offert à dix ou douze dollars. Cela va multiplier l'effet socio-culturel de ce circuit.

La seconde est que le Québec (comme la France : n'en sommes-nous pas toujours, culturellement, une colonie ?...) est en retard en ce domaine, en particulier en ce qui a trait au répertoire. « La technologie du DVD ne semble être encore réservée qu'aux films québécois récents », remarquait récemment le collègue Marc-André Lussier.

La question est : faut-il continuer à regarder passer le train ?



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

DOCUMENT

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Des gestes inacceptables

« Tous ceux qui, tout en connaissant les faits, ont préféré fermer les yeux devraient démissionner immédiatement »

PAUL MARTIN

Nous vous présentons ici de larges extraits de la déclaration du premier ministre Martin portant sur le rapport de la vérificatrice générale, hier après-midi, lors d'une conférence de presse.

« Depuis la publication des résultats troublants de l'enquête de la vérificatrice générale mardi, notre gouvernement a fait part très clairement du jugement qu'il porte sur les gestes inacceptables et qui ne peuvent être tolérés. Les Canadiens sont outrés par les cas de mauvaise gestion et d'abus de confiance qui ont été mis à jour. Et en tant que premier ministre, je partage entièrement ce sentiment. Les Canadiens doivent savoir que ce gouvernement prend l'entière responsabilité pour régler cette affaire. Nous ne tournerons pas le dos à notre responsabilité de savoir ce qui s'est passé et de nous assurer que cela ne se reproduise jamais.

Je regrette profondément que quelque chose d'aussi répréhensible que cela se soit produit, de même que le mépris inadmissible que certaines personnes au

En 2002, le sous-ministre d'alors a affirmé devant un comité parlementaire qu'on n'avait remarqué aucun signe de malhonnêteté ou de fraude à l'époque. Cependant, au cours de la même année, en 2002, la vérificatrice générale a fait rapport sur trois dossiers concernant Groupaction et a constaté de très graves problèmes.

C'est à ce moment-là que j'ai commencé à saisir que ce qui s'était produit allait bien au-delà de manquements administratifs et qu'il s'agissait de comportements possiblement criminels. Mais même alors, personne n'a saisi toute l'ampleur de ce qui était en cause jusqu'à ce que le rapport de la vérificatrice générale paraisse récemment.

Je sais également que certaines personnes ne peuvent comprendre comment, en tant que ministre québécois, je pouvais ne pas connaître la façon dont ce programme était géré. Le fait demeure que très peu de ministres, de ministres québécois, le savaient. De plus, il n'est pas un secret que mes relations avec les personnes qui entouraient l'ancien Premier ministre n'étaient pas faciles. Et ce, principalement en raison du fait que nous ne percevions pas le Québec de la même façon. Certains parmi vous ont traité de ces perceptions dans vos articles et du fait que je voulais lui succéder. Cela n'a pas empêché une collaboration fructueuse et professionnelle, mais cela s'est répercuté, évidemment, sur les relations personnelles et politiques. Bref, on ne sollicitait pas régulièrement mon avis sur des questions concernant le Québec.

Je suis vraiment troublé par ce que j'ai vu concernant le rôle joué par les sociétés d'État dans cette affaire. Les sociétés d'État n'ont aucun lien de dépendance avec le gouvernement. Chacune possède son propre conseil d'administration et sa propre équipe de gestion. C'est pourquoi j'ai demandé au président du Conseil du Trésor de vérifier dans quelle mesure ces sociétés ont réagi comme elles le devaient au rapport de la vérificatrice générale. Je veux qu'il soit clairement entendu qu'elles acceptent, comme elles en ont le devoir, les conclusions que renferme ce rapport. Elles devront comparaître à l'en-

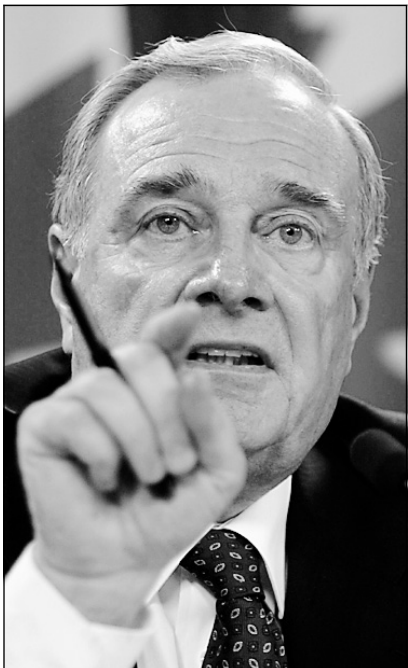


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Paul Martin

quête ou devant le Comité des comptes publics si on les y convoque. Elles devront également seconder le président du Conseil du Trésor dans l'exercice de ses fonctions. Bref, elles devront répondre de leurs actions.

La rumeur veut, semble-t-il, que M. Gagliano bénéficie d'un régime d'indemnisation pour la période durant laquelle il a été notre ambassadeur à Copenhague. Eh bien cette rumeur est fausse !

Deux autres points en terminant. Premièrement, était-on au courant que des fonds publics étaient utilisés pour défendre l'unité nationale et combattre le séparatisme québécois ? La réponse à cela est oui. Deuxièmement, savait-on qu'il y avait utilisation malhonnête de cet argent, que les contrats n'étaient pas respectés, que des personnes s'enrichissaient aux dépens des autres ? Je répondrai que tous ceux qui, tout en connaissant les faits, ont préféré fermer les yeux et ne pas intervenir, ceux-là devraient démissionner immédiatement. Et que tous ceux qui détiennent de l'information propre à faire la lumière sur toute cette affaire — qu'ils appartiennent à l'appareil gouvernemental ou au caucus, peu importe où ils se trouvent au pays, qu'ils soient à l'emploi d'une société d'État ou membres du Parti libéral — devraient se manifester volontairement, sans attendre qu'on ne les y contraigne.

(...) Je vous assure que tous ceux et celles qui ont leur part de responsabilité dans cette affaire, qui qu'ils soient, où qu'ils travaillent, où qu'ils aient travaillé par le passé, devront assumer les conséquences pleines et entières de leurs actes. »

Notre dernière rencontre

Monsieur Ryan était déterminé à franchir le passage vers la mort avec dignité, soutenu par la foi qui avait illuminé sa vie

LUCIEN BOUCHARD
L’auteur a été premier ministre du Québec de 1996 à 2001.

Longtemps je n’ai connu monsieur Claude Ryan qu’à distance ou à l’occasion de contacts formels. Durant ses dernières années toutefois, il vint habiter un logement au-dessus du nôtre, juste en face de la maison où il avait élevé sa famille.

Au début, nous le rencontrions surtout le matin, dans l’entrée de l’immeuble. Rentrant du dépanneur avec ses journaux, il saluait chaleureusement les voisins, réservant toujours un bon mot pour nos fils qui partaient pour l’école.

J’eus ensuite la chance d’échanger avec lui en tête-à-tête, sur son enfance, vécue pour un temps dans ma région natale, à Dolbeau, où sa mère dut assumer la pleine charge de la famille. J’aimais l’entendre évoquer ses expériences de vie, ses réflexions et jugements sur les êtres et les choses, sans oublier ses lectures, immenses et approfondies. Chez lui, pas d’artifices ni langue de bois. Sa parole avait la même clarté, la même vigueur que les éditoriaux qu’il signait dans *Le Devoir*. Cela se passait dans une ambiance tout à fait détendue. Je me souviens d’un soir d’été où, ma famille séjournant en Californie, il m’a invité à partager le repas qu’il prépara lui-même, en toute simplicité. Nous passions en revue les gens et les livres que nous avions connus, aimés, admirés. Il avait lu saint Augustin et un grand nombre de Pères de l’Église.

Je songeais à cet attrait commun que lui et le docteur Laurin éprouvaient pour des mystiques comme Jean de la Croix et la petite Thérèse. Ce qu’ils pouvaient être près les uns des autres, et à tant d’égards, les intellectuels québécois de cette génération qui se sont affrontés pendant trois décennies de chaque côté de la question nationale : la même passion, les mêmes références intellectuelles, les mêmes maîtres, la même éducation religieuse, la même admiration pour la France, le même sentiment d’une précarité collective, la même nord américanité, pour arriver, au bout du compte, à des conclusions diamétralement opposées !

Jusqu’à la fin, monsieur Ryan a eu la lucidité d’un homme qui a analysé sa propre angoisse et décidé de lui opposer son courage.

En tous les cas, à aucun moment durant nos discussions avons-nous tenté de reprendre le débat sur le projet souverainiste ou le livre beige. Pour ma part, je me contentais de découvrir et d’apprécier les qualités humaines que cet homme aux allures austères avait dérobées aux perceptions du public. Un épisode que je tiens de source sûre en dit long sur sa générosité et sa propension à ne l’exprimer que dans la discrétion. L’un des journalistes du *Devoir* lui demanda un jour avec insistance une augmentation de salaire. Contraint par les finances précaires du journal, monsieur Ryan opposa un refus au demandeur qui

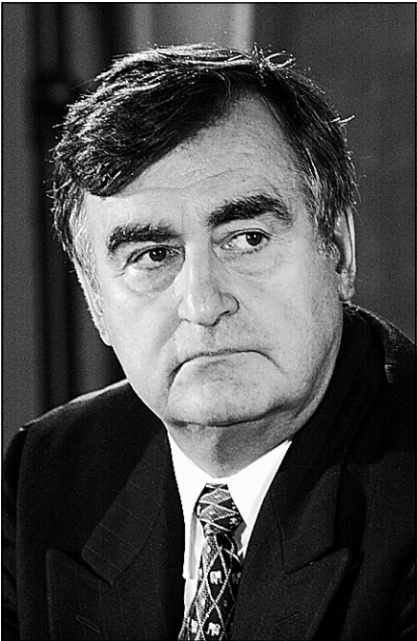


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©

Lucien Bouchard

revint à la charge en annonçant qu’un autre enfant allait s’ajouter à sa famille déjà nombreuse. Le directeur du *Devoir* s’inclina et accorda la hausse. Des années plus tard, ce collaborateur fut informé par le contrôleur des finances du *Devoir* que monsieur Ryan avait pris l’augmentation à même son propre salaire, qu’il réduisit d’autant.

Par contre, il ne pratiquait pas la dissimulation quand il s’agissait de ses idées. Il conserva en politique la farouche indépendance d’esprit qu’il avait affichée au *Devoir*. Il est vrai qu’on lui fit payer sa franchise et que certaine position de principe lui valut un schisme dans son parti. Je pense ici à l’appui qu’il donna à la résolution de l’Assemblée nationale dénonçant le rapatriement unilatéral de la Constitution.

Dernière rencontre

Notre dernière rencontre eut lieu juste avant Noël. Ses proches, qui l’ont entouré tout au long de sa maladie de leurs soins et de leur affection, nous laissèrent seuls. Il sortait de l’hôpital, avait perdu beaucoup de poids et tentait de reprendre un peu de force. Depuis le début de décembre, il se savait condamné. Il pensait pouvoir se rendre jusqu’à l’été et souhaitait profiter de ces quelques mois pour poursuivre la traduction de textes choisis du cardinal Newman, un penseur qu’il admirait particulièrement. Je lui avais apporté le chef-d’œuvre de Marguerite Yourcenar, *Les Mémoires d’Hadrien*, un païen qui s’est également posé beaucoup de questions sur la condition humaine et son aboutissement inexorable. Je ne fus pas tellement surpris d’apprendre de monsieur Ryan qu’il avait déjà lu l’ouvrage. Il se montra toutefois intéressé à le relire durant le temps qui lui restait.

La gravité de la situation ne l’empêchait pas d’aborder divers sujets, signalant à mon attention un groupe de gens qui s’occupaient de démunis dans l’est de la ville, répondant au téléphone et prenant, *lui*, des nouvelles de la santé de son interlocuteur. Il était encore capable d’humour, se moquant entre autres des distorsions souvent produites par la diffusion médiatique de confidences trop



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©

Claude Ryan

« À aucun moment durant nos discussions avons-nous tenté de reprendre le débat sur le projet souverainiste. Je me contentais de découvrir et d’apprécier les qualités humaines que cet homme aux allures austères avait dérobées aux perceptions du public. »

— Lucien Bouchard

candides et rappelant, à ce propos, les ennuis que lui avaient causés sa référence à la main de Dieu. Je ne manquais pas moi-même d’anecdotes sur mes propres dérapages. Il s’informait des études d’Alexandre et de Simon et me parlait avec tendresse de ses enfants et de ses petits-enfants, de sa mère, de sa femme, toujours présente dans son coeur, et de son père disparu de sa vie lorsqu’il avait huit ans.

Il était fier des jeunes qu’il avait contribué à former dans le journa-

lisme comme dans son entourage politique, retraçant pour moi les premières étapes de leurs carrières. Ainsi de suite, pendant près de deux heures.

Un peu avant mon départ, parlant des quelque six mois où il ferait face à la mort, il avoua envisager ce parcours comme un calvaire. Il était déterminé à franchir ce dernier passage avec dignité, soutenu par la foi qui avait illuminé sa vie. Il me disait tout cela et bien d’autres choses encore, avec la lucidité d’un homme

qui a analysé sa propre angoisse et décidé de lui opposer son courage.

Devant l’ascenseur où il m’accompagna, je serrai la main de cet être humain qui avait été vrai toute sa vie et allait affronter la vérité finale. La fin est venue plus tôt que prévu. Nul ne sait ce qu’il a trouvé au bout de son espérance mais cet homme de conscience et de devoir mérite pour le moins de reposer dans la paix du juste et de survivre dans l’estime de tous.

Un artisan du Québec moderne

Quel homme exceptionnel ! Monsieur Claude Ryan a été un artisan du Québec moderne. Il a eu une influence remarquable et nous en sommes des témoins privilégiés. M. Ryan a été un ami et un proche collaborateur de Radio Ville-Marie, une station d’inspiration chrétienne, d’esprit oecuménique. C’est au sein du conseil d’administration (1998-2002) de Radio Ville-Marie qu’il a apporté une contribution significative par ses judicieux conseils. Homme de fidélité, il a suivi l’évolution et le développement de notre radio avec beaucoup d’intérêt. Même au cours de sa maladie, il s’informait de la vie et du rayonnement de notre média. Il avait renouvelé sa cotisation de membre de l’Assem-

blée générale quelques jours avant sa mort. Ce fut un privilège de compter Claude Ryan au sein de notre grande équipe. Claude Ryan restera un guide, une étoile pour l’éternité dans le ciel du Québec. Que son âme repose en paix.

Jean-Guy Roy
directeur général
Radio Ville-Marie

Il est encore vivant

Claude Ryan nous a quittés. Son ange est venu le chercher pour le conduire au royaume des bienheureux, ce grand univers de bonheur éternel auquel il croyait de toute son âme. Il n’est plus là,

mais il est encore vivant. C’est bien le mot : vivant ! Son oeuvre et sa pensée passeront, mais sa contribution à l’avancement de notre société, le petit pas de plus qu’il lui a fait réaliser, le gardera toujours uni à notre présent collectif. Dans une interview journalistique qu’il m’accordait en 1999, pour la *Revue Sainte Anne* (diffusée dans l’édition de janvier), il me confiait : « La mort... j’y pense presque à tous les jours. Vous savez à mon âge, on sait que ça viendra. J’aimerais avoir la grâce de mourir comme j’ai vécu, sans tricherie. » Et ce qu’il a souhaité est arrivé. Son départ est une lourde perte pour le Canada et le Québec. Il l’est aussi pour moi. Parmi tous ces

personnages qui ont marqué notre époque, il était celui qui m’inspirait le plus. Bien que je n’étais pas toujours en accord avec lui, sa capacité de se donner au service des autres et de ne pas se laisser envahir par la médiocrité m’a toujours impressionné. De plus, son élan culturel et cultuel sont une grande source d’inspiration pour ma vie. Je retiendrai toujours ce qu’il me disait de lui : « Je ne suis pas l’homme pour engager une révolution qui va casser les choses, qui va renverser les murailles. Je crois plutôt à la puissance du ruisseau qui, chaque jour, perce le rocher petit à petit. C’est long, je sais. Cela permet de travailler longtemps sans s’impatier, sans

devenir amer, sans condamner qui que ce soit. De plus, toute ma vie j’ai accompli mes devoirs sans effort. Je n’étais pas obligé de me « crinquer » le matin en me disant : aujourd’hui, il faut que tu fasses ton devoir. J’ai été heureux comme ça. Enfin, j’ai toujours aimé les valeurs qu’incarne à mes yeux le christianisme. J’ai essayé d’y demeurer fidèle à travers les engagements que j’ai connus. Je n’ai pas de mérite à avoir agi de la sorte ». Là où son ange est allé le conduire, il voit maintenant tout le bon grain qu’il a semé. En revoyant sa vie il doit assurément dire : « C’est le doigt de Dieu ! » (Ex 8,15).

Benoît Voyer

Morillon tient Milosevic « responsable des malheurs de l’ancienne Yougoslavie »

ALAIN FRANCO
COLLABORATION SPÉCIALE

LA HAYE – « Je suis venu au tribunal pour dire combien je considère Milosevic comme le principal responsable des malheurs de l’ancienne Yougoslavie. Était-il animé d’une volonté génocidaire ? À mon avis non. Son intention était de s’assurer le pouvoir en exploitant le nationalisme et le patriotisme serbes. »

Ces déclarations au sortir de la salle d’audience du Tribunal pénal international à La Haye (TPI) résument le témoignage du général Philippe Morillon, au 295^e jour du procès-fleuve de Slobodan Milosevic. Soixante-six charges ont été retenues contre l’ancien chef d’État, dont le génocide et les crimes contre l’humanité.

Convoqué par le procureur, celui qui fut le commandant des Casques bleus en Bosnie est tout d’abord revenu sur cette journée de mars 1993 où, découvrant les conditions de survie de la population de Srebrenica assiégée par les forces bosno-serbes et contraint par la foule de rester, il avait rassuré les habitants de la ville

de la protection de l’ONU. « Je ne vous abandonnerai jamais », leur avait-il promis.

Face aux trois juges du TPI, le général français a raconté l’ambiance qui régnait alors dans les Balkans. « Tout le monde avait peur d’être éliminé. Tout le monde avait de la haine. » Morillon s’était alors rendu à Belgrade. « J’ai averti Milosevic qu’il allait y avoir un drame épouvantable à Srebrenica », a-t-il relaté.

Deux ans plus tard, en juillet 1995, 7500 hommes réfugiés dans la ville seront massacrés par les Serbes du général Ratko Mladic, commandant des forces serbes de Bosnie, sans que la communauté internationale n’intervienne.

Lors de son témoignage, le général Morillon a d’ailleurs justifié sa proclamation d’une enclave protégée. « À l’époque, on pensait que le plan de paix Vance-Owen marquerait la fin de la guerre. Ce plan a été rejeté par les leaders bosno-serbes en mars 1993. Si j’avais su, j’aurais fait évacuer la ville, au risque d’être accusé de participer de cette façon à la purification ethnique. »

Choissant ses mots avec précaution, soupirant souvent, Philippe Morillon a affirmé que l’armée bosn-serbe était en fait l’armée fédérale yougoslave, rebaptisée, mais sous contrôle de Belgrade.

« Du jour au lendemain les insignes ont changé, mais le matériel et l’encadrement étaient les mêmes. » Milosevic, dit-il, a utilisé les chefs de guerre serbes de Bosnie pour mener à bien ses plans de Grande Serbie. « Le président avait lancé un processus s’appuyant sur des chiens dont certains, comme Mladic, sont devenus enragés. »

Toujours incisif quand il mène le contre-interrogatoire, Milosevic a tenté de faire dire au témoin que les Serbes « voulaient la paix ».

« Vous ne m’entraînez pas sur ce terrain », a rétorqué le général Morillon.

Son audition apporte de l’eau au moulin du procureur qui tente de démontrer que Slobodan Milosevic a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, encouragé » les atrocités commises pendant la guerre en ex-Yougoslavie. Mais le général soutient



PHOTO ASSOCIATED PRESS

Une Musulmane bosniaque s’est recueillie hier sur la tombe d’un parent disparu en juillet 1995 lors du massacre mené par l’armée serbe.

qu’après l’échec du plan de paix Vance-Owen, Mladic a fait « un coup d’État, et a échappé à tout contrôle ». Selon le témoin, Milosevic tirait les ficelles jusqu’en 1993. Après, donc à l’époque du massacre de Srebrenica, le général français est moins affirmatif.

Plans de location et de financement de Toyota Services Financiers. Approbation du crédit requise. *La location est basée sur une location-bail de 48 mois et un taux de location de 5,9 % pour un Highlander 4RM V6 2004 (modèle HP21AP-A avec transmission automatique) et acompte de 5 279 \$. Premier paiement exigé au moment de la livraison. Dépôt de garantie de 500 \$. Coût total de la location de 25 871 \$ et prix de l'option d'achat de 18 081 \$ basés sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,15 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction du prix Accès de 36 717 \$. Le prix Accès indiqué dans cette annonce est en vigueur en février 2004 et a été établi par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants du marché de Montréal. La location comprend un maximum de 1 260 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, enregistrement, assurance et taxes applicables en sus. **Exemple de financement : 20 000 \$ à 3,9 % par an équivaut à 589,60 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 1 225,60 \$ pour un total de 21 225,60 \$. † Le PDSF et les mensualités sont plus élevés pour les Highlander équipés d'options telles que roues en alliage de 17 po et banquette de 3^e rangée. Offres valables sur tous les Highlander 4RM V6 2004 (modèle HP21AP-A) loués ou financés avant le 1^{er} mars 2004. Certaines conditions s'appliquent. Un concessionnaire Toyota est libre d'établir ses propres prix de détail et ne subira aucune réclamation s'il choisit de vendre à un prix inférieur à ceux indiqués dans cette annonce. †† Banquette de 3^e rangée offerte sur les Highlander 2004, modèles EP21AP-A, EP21AP-B et EP21AP-C. Voyez votre concessionnaire Accès Toyota participant ou composez le 1 888 TOYOTA-8 ou visitez accès.toyota.ca .

Tous les véhicules comprennent :
L'assistance routière
Un plein réservoir d'essence
Des tapis protecteurs



Avez-vous lu ça ? C’est extra !

Découvrez le Highlander 2004. Avec un moteur V6 plus puissant de 230 ch et des roues en alliage de 17 po en option, il vous mènera rondement partout où vous irez. Vous voyagez nombreux ? Ajoutez-y une banquette de 3^e rangée ! Et si vous optez pour le Highlander Limited, vous obtiendrez des équipements supplémentaires d’une valeur de plus de 3 500 \$, ça c’est extra ! Pour tous les détails, voyez dès aujourd’hui votre concessionnaire Toyota, consultez accès.toyota.ca ou composez le 1 888 TOYOTA-8.†

Location pour

429 \$*

par mois pendant 48 mois

ou Financement à

3,9 %**

jusqu’à 36 mois

3206548A

3206550